

Rapport annuel de gestion 2012-2013

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES
NATIONALES DU QUÉBEC



L'ANNÉE PHILO

Rapport annuel de gestion 2012-2013

Montréal, le 31 juillet 2013

Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

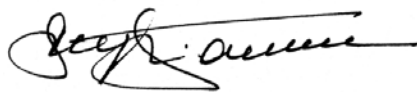
C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2012-2013.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Ce rapport annuel a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président-directeur général,



Guy Berthiaume

Table des matières

6	Message du président-directeur général
9	Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
10	Présentation de BAnQ
10	Notre mission
10	Nos valeurs
10	Notre vision
10	Nos publics
11	Le Bureau de direction
12	La Fondation de BAnQ
13	L'association Les Amis de BAnQ
14	Faits saillants
21	Résultats liés au Plan stratégique
22	Enjeu 1 : La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir
25	Enjeu 2 : L'engagement citoyen
28	Enjeu 3 : Le partage des expertises
29	Enjeu 4 : La consolidation des fondements institutionnels
32	Exigences législatives et gouvernementales
32	Déclaration de services aux citoyens
32	Utilisation des ressources
33	Bonis au rendement
33	Mesures de réduction des dépenses
33	Allégement réglementaire et administratif
33	Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général
33	Codes d'éthique
34	Politique de financement des services publics
35	Développement durable
44	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
44	Gouvernance des sociétés d'État
45	Conseil d'administration
45	Comités rattachés au conseil d'administration
47	Comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles
47	Comité scientifique de la <i>Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec</i>
47	Accès à l'information et protection des renseignements personnels
48	Accès à l'égalité en emploi
49	Tableaux et graphiques
57	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013

Annexes

- 81 1. Déclaration de services aux citoyens
- 83 2. Codes d'éthique

Tableaux et graphiques

- 32 A : Commentaires et plaintes des usagers
- 32 B : Objets des plaintes
- 32 C : Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2012-2013 (en milliers de dollars)
- 32 D : Nombre de projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2012-2013
- 32 E : Effectif en poste au 31 mars 2013 (en nombre d'employés)
- 32 F : Effectif utilisé au 31 mars 2013 (en équivalent temps complet)
- 33 G : Taux de roulement du personnel permanent
- 33 H : Évolution des dépenses de formation
- 34 I : Politique de financement des services publics
- 48 J : Demandes d'accès à des documents

Activités, collections et fonds

- 50 1. Fréquentation
- 50 2. Usagers inscrits
- 50 3. Utilisation des ressources documentaires
- 50 4. Demandes d'information et de référence
- 51 5. Visites et activités de formation
- 51 6. Activités d'animation
- 51 7. Expositions et activités culturelles
- 52 8. Acquisitions
- 52 9. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales (nombre de documents)
- 52 10. Traitement documentaire et archivistique
- 53 11. État des collections au 31 mars 2013
- 53 12. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
- 54 13. Programme de catalogage avant publication (CIP)
- 54 14. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
- 54 15. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
- 54 16. Approbation de calendriers de conservation

Ressources humaines

- 55 17. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles : résultats comparatifs
- 55 18. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles par regroupements d'emplois au 31 mars 2013
- 56 19. Représentation et sous-représentation des personnes handicapées par catégories professionnelles réservées à ce groupe cible au 31 mars 2013

Deviens ce que tu es



Parfois, le hasard fait bien les choses. Depuis nombre d'années, BAnQ avait prévu consacrer une exposition aux ouvrages de la bibliothèque de Raymond Klibansky, un humaniste de génie, Montréalais d'adoption, qui a consacré sa longue vie (1905-2005) à promouvoir la paix et la tolérance. Dans la foulée, l'idée de faire de l'année 2012-2013 l'année Philo à BAnQ s'était imposée d'elle-même : notre intention était de miser sur l'exposition qui retrace le parcours de Klibansky au fil de l'histoire de la pensée occidentale pour proposer à nos usagers de plonger dans les sources de notre culture. Question de fournir un accès véritablement démocratique à la connaissance. Toutefois, dans le contexte des bouleversements sociaux qui ont marqué l'année 2012 à l'échelle locale et internationale, l'année Philo et l'exposition *La bibliothèque d'un philosophe*, tout entière vouée à l'éloge de la tolérance, revêtirent une dimension aussi imprévue que bienvenue et, j'affirmerais même, indispensable. À preuve la fréquentation soutenue des activités conçues dans le cadre de l'année Philo et de son point d'orgue, la Nuit blanche *PHILO*¹⁰, qui rassembla, le 2 mars 2013, 6000 amoureux de la sagesse.

Deviens ce que tu es était la devise de l'école allemande que fréquentait Raymond Klibansky à l'âge de 15 ans. Pour BAnQ, cette maxime, librement inspirée d'un vers de la deuxième *Pythique* de Pindare, l'incite à trouver les moyens de s'acquitter résolument de la totalité de ses mandats. Pour offrir un accès démocratique complet à la culture et à la connaissance, notre institution doit retourner aux sources et faire appel à sa communauté, comme l'avaient fait les premières bibliothèques publiques nord-américaines au XIX^e siècle. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de conclure une entente de quatre ans avec La Capitale Groupe financier : l'entreprise devient notre grand partenaire et, grâce à elle, BAnQ peut proposer à ses usagers une programmation digne de son statut de plus grande institution culturelle du Québec. Belle façon pour La Capitale de *Valoriser l'essentiel* !

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, le Groupe Banque TD nous a renouvelé sa confiance : au cours des trois prochaines années, l'Heure du conte TD sera proposée aux jeunes de 13 ans et moins en six langues, choisies parmi les plus présentes au Québec :

l'arabe, le créole haïtien, l'espagnol, le mandarin, le roumain et, pour la première fois, le vietnamien. Grâce à la fidélité de nos partenaires, nous avons pu accentuer encore plus notre ouverture aux communautés culturelles : en collaboration avec La Capitale, l'UQAM, Télé-Québec et Canal Savoir, nous avons mis en place une nouvelle série de rencontres intitulée *Histoires d'immigrations*. Ces soirées, animées par la journaliste Dominique Poirier, racontent la riche histoire de l'immigration au Québec, de l'origine du phénomène migratoire aux mœurs des communautés actuelles. Quatorze rencontres associant témoignages et échanges composeront la série, dont sept ont eu lieu en 2012-2013 : les communautés écossaise, irlandaise, italienne, juive yiddishophone, grecque, haïtienne et portugaise ont tour à tour fait l'objet d'un hommage.

Deviens ce que tu es, c'est aussi jouer pleinement notre rôle de pilier de la société du savoir. En plus de conclure de nouvelles ententes de partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, nous avons enrichi notre portail Internet d'une nouvelle section entièrement consacrée à l'éducation. L'espace virtuel Milieu de l'éducation (banq.qc.ca/education) offre à tous les professionnels du domaine (enseignants, conseillers pédagogiques, orthopédagogues, bibliothécaires, archivistes ou techniciens en documentation) l'occasion de trouver rapidement, parmi nos ressources, celles qui leur conviennent, selon leur fonction, l'ordre d'enseignement où ils œuvrent et la matière visée. Cette réalisation est la première retombée de l'entente de partenariat de cinq ans que nous avons conclue en 2012 avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de donner un cadre formel à la réalisation de nos projets communs.

Institution de mémoire, BAnQ a reçu au cours de l'année des dons d'archives qui permettront aux historiens de peindre avec précision le portrait de la vie culturelle québécoise contemporaine. La soprano Colette Boky, le chorégraphe Paul-André Fortier, l'écrivain Marcel Portal, le metteur en scène Jean-Luc Bastien et le poète Claude Beausoleil sont au nombre des artistes qui nous ont généreusement cédé leurs archives.

L'idée de faire de l'année 2012-2013 l'année Philo à BAnQ s'était imposée d'elle-même : notre intention était de miser sur l'exposition qui retrace le parcours de Raymond Klíbansky au fil de l'histoire de la pensée occidentale pour proposer à nos usagers de plonger dans les sources de notre culture.

Qui peut prévoir les trésors que recèlent ces fonds d'archives ? On n'a qu'à penser aux bandes audio du mythique *Osstidcho* qui ont été retrouvées dans les archives d'Yvon Deschamps et qui nous ont permis, en septembre 2012, de mettre en ligne l'intégrale de ce spectacle qui n'existait, pour l'essentiel, que dans la mémoire des spectateurs qui avaient eu le privilège de le voir en 1968.

Pour pouvoir affirmer fièrement *Je me souviens*, nous avons participé avec l'Université Harvard, la Boston Public Library et la Massachusetts Historical Society à la création du projet Archives coloniales en Amérique du Nord, qui vise la mise en commun des fonds archivistiques des grandes institutions de la côte Est, grâce à la numérisation. Et pour les chercheurs dont les préoccupations sont plus contemporaines, nous avons procédé au moissonnage des sites Web des six principaux partis politiques ayant participé à la campagne électorale québécoise de l'été 2012, ainsi que de celui de l'Assemblée nationale du Québec. Une première pour notre programme de cueillette sélective des sites Web, une première incontournable sans laquelle BAnQ ne saurait prétendre respecter sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois.

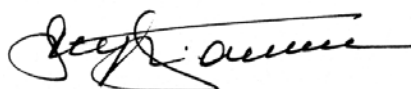
Deviens ce que tu es, c'est prendre la pleine mesure du succès de la Grande Bibliothèque, la bibliothèque publique la plus fréquentée en Amérique du Nord et, également, la plus fréquentée de toute la Francophonie, tout en jouant pleinement le rôle d'institution nationale au service de l'ensemble des citoyens du Québec. Pour y arriver, notre stratégie est à deux volets, à la fois virtuelle et présente. Sur le plan virtuel, notre portail Internet a reçu plus de 5,5 millions de visites et, de plus, grâce à la plateforme PRETNUMERIQUE.CA et à nos autres bases de données, nos usagers de tout le Québec ont pu emprunter près de 200 000 livres numériques sans avoir à se déplacer. Et, localement, dans nos centres répartis dans 10 grandes villes québécoises, nous avons proposé une riche programmation de conférences, d'ateliers et d'expositions visant à faire de BAnQ un carrefour culturel essentiel à l'échelle de tout le territoire national. Et pour aller plus loin encore, j'ai présidé un groupe de travail sur la présence de BAnQ en région dont les recommandations, qui seront mises en œuvre dès

2013-2014, permettront à notre institution d'incarner la diversité de ses missions dans chacune de ses implantations, faisant un pas de plus vers la pleine réalisation de la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales qui eut lieu en janvier 2006.

Sur le plan des relations de travail, nous avons conclu la négociation des conventions collectives 2011-2015 avec nos deux syndicats, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPO) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGO).

Sur le plan budgétaire, nous avons réussi à maintenir le cap et à terminer l'année dans le respect de nos prévisions, malgré une réduction imprévue de notre subvention gouvernementale, connue quelques mois seulement avant la fin de l'exercice. Afin de pouvoir maintenir l'équilibre budgétaire en 2013-2014 malgré de nouvelles diminutions à notre subvention de fonctionnement, nous avons procédé, au cours de l'hiver 2013, à un exercice systématique d'évaluation des coûts des services rendus et d'identification de pistes d'efficience. Le 28 mars 2013, notre conseil d'administration a adopté un plan d'optimisation qui nous permettra de respecter les limites de nos revenus. Par ailleurs, une modification aux règles comptables du gouvernement du Québec a eu comme effet de créer un déficit de 64,4 millions de dollars sur le plan de nos résultats de l'année 2012-2013. Toutefois, cette modification n'a eu aucun impact sur notre trésorerie.

Deviens ce que tu es prend, dans le contexte actuel, des allures de défi existentiel et c'est l'appui de notre collectivité, la créativité de notre équipe de gestion et le dévouement des membres de notre conseil d'administration et de ses comités qui nous permettent de relever ce défi avec... philosophie.



Guy Berthiaume



Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

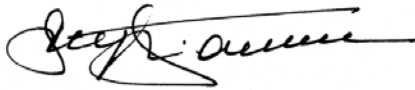
Montréal, le 31 juillet 2013

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2012-2013 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport, ainsi que des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ et elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Berthiaume', with a stylized flourish at the end.

Guy Berthiaume

Présentation de BAnQ

Notre mission

Plus grande institution culturelle au Québec et pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure.

Nos valeurs

Bibliothèque et Archives nationales du Québec souscrit à des valeurs qui découlent directement de sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois :

- la fidélité à la mémoire patrimoniale du Québec ;
- l'engagement citoyen ;
- le partage ;
- l'expertise professionnelle et le dialogue.

Notre vision

BAnQ se doit d'œuvrer sans relâche à la démocratisation de l'accès à l'information et à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir.

BAnQ est le garant de la mémoire patrimoniale documentaire du Québec pour les générations présentes et futures.

BAnQ est un pôle privilégié de l'univers numérique, la dimension virtuelle étant désormais présente dans chacune de ses missions.

BAnQ doit entrer dans l'existence des citoyens du Québec en leur offrant un « troisième lieu de vie » réel et virtuel qui, au-delà de leur foyer et de leur lieu de travail, leur ouvre un espace d'échange, de rencontre et d'épanouissement personnel.

BAnQ participe à un réseau de partenariats variés, au bénéfice de la communauté.

BAnQ est une institution communicante à l'écoute de son environnement, qui fait connaître sa mission, ses ressources, ses activités et ses réalisations en utilisant notamment les vastes possibilités d'interaction offertes par les nouveaux médias.

Nos publics

L'offre générale de services de BAnQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres d'archives répartis dans différentes régions administratives du Québec, ainsi que par l'amélioration et l'augmentation constantes des ressources numériques, des services disponibles sur le portail Internet de l'institution et des autres services qu'elle offre à distance.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont cependant plus spécialisés et s'adressent à des clientèles ciblées, notamment les « clientèles empêchées ». Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes handicapées leur sont offerts gratuitement, dont le Service québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil : des collections développées à leur intention, un Laboratoire de langues et une Logithèque.

Par ailleurs, le Centre emploi-carrière, en complémentarité avec le réseau des Centres locaux d'emploi répartis sur le territoire de l'île de Montréal, offre des services assistés ou en libre-service à toute personne à la recherche d'un emploi. Enfin, le Carrefour Affaires offre de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'utilisateur dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

BAnQ offre également des services spécialisés au milieu de l'éducation ainsi qu'aux milieux documentaires et de la recherche.

Le Bureau de direction

Guy Berthiaume

Président-directeur général

Danny Boulanger

Directrice des ressources humaines

Louise Boutin

Directrice générale de l'administration et des services internes

Normand Charbonneau

Conservateur et directeur général des archives

Benoit Ferland

Directeur général de la conservation

Dominique Héту

Directrice des communications et des relations publiques

Isabelle Lafrance

Directrice des affaires juridiques

François Montreuil

Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

Carole Payen

Secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence

Hélène Roussel

Directrice générale de la diffusion

Nicole Vallières

Directrice de la programmation culturelle

La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ est un organisme à but non lucratif qui recueille des fonds afin de financer des projets venant en appui à BAnQ dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la société de la connaissance.

Au cours de l'année 2012-2013, la Fondation a financé les bourses accordées dans le cadre du Programme de soutien à la recherche : trois bourses de doctorat, deux bourses de maîtrise, une bourse Relations France-Québec et quatre bourses destinées à des chercheurs étrangers.

La Fondation a également apporté son soutien à un projet hors les murs : depuis janvier 2013, une bibliothécaire se rend chaque semaine au Centre jeunesse de Montréal et, par ses animations, elle a favorisé l'émergence du goût pour la lecture chez un groupe de résidents du Centre, des garçons âgés de 6 à 12 ans.

L'entente avec le Groupe Banque TD a été renouvelée pour les trois prochaines années. Grâce au don de cette entreprise, à partir de 2013-2014, l'Heure du conte TD sera proposée en six langues autres que le français aux jeunes de 13 ans et moins : l'arabe, le mandarin, le créole haïtien, l'espagnol, le roumain et, nouveauté, le vietnamien.

Grâce à la contribution de l'entreprise CGI, le projet d'interface de valorisation des collections numériques a pu être mené à bien pour le plus grand bénéfice des usagers de BAnQ.

Enfin, les travaux préparatoires de la première campagne de financement de la Fondation de BAnQ ont été menés comme prévu : l'étude de faisabilité a été faite au cours du printemps 2012. Vingt-quatre des principaux décideurs philanthropiques québécois ont consenti des entrevues individuelles et ils ont très largement appuyé le concept de la campagne proposée. Celle-ci se déploiera à compter de 2013-2014 autour des thèmes *accès à la culture pour tous* et *pilier de la société du savoir*.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Sébastien Bélair

Vice-président, Ressources humaines
Banque nationale du Canada

Vice-président

Martin Imbleau

Vice-président,
Exploitation et projets majeurs
Gaz Métro

Secrétaire-trésorier

Ghislain Roussel

Consultant

Administrateurs

Guy Berthiaume

Président-directeur général
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Christian Jetté

Président-directeur général
Les Éditions CEC inc.

Représentante des Amis de BAnQ

Lucie Dion

Conseillère

L'association Les Amis de BAnQ

Créée en 2005, l'association sans but lucratif Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) soutient les activités de l'institution et contribue à son rayonnement à Montréal et dans l'ensemble du Québec.

Cette année a vu la diversité des collaborations avec BAnQ se poursuivre. Si le service d'accompagnement des personnes handicapées ou en perte d'autonomie par une personne bénévole a été mis en veilleuse, d'autres projets ont été réalisés, dont l'expérimentation d'une activité axée sur les archives.

Très appréciés depuis leurs débuts, les groupes de conversation française visant à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ont connu un succès accru en 2012-2013. En effet, pas moins de 354 personnes ont participé aux 23 causeries portant sur des sujets variés. De plus, les Amis ont cette année encore prêté main-forte à l'accueil des participants à 33 activités organisées par la Direction de la programmation culturelle.

En plus du désormais traditionnel Marché aux livres, la présence des Amis dans l'Allée des bouquinistes de la Grande Bibliothèque a donné aux visiteurs une occasion supplémentaire d'acquérir à bas prix des documents retirés des collections de BAnQ. Par ailleurs, les Amis ont lancé le petit marché des Amis, qui propose des publications de BAnQ ainsi que des objets promotionnels. Le petit marché des Amis s'est tenu dans le hall de la Grande Bibliothèque à deux reprises. Les recettes amassées lors de ces différentes activités ont été réparties entre les Amis et la Fondation de BAnQ.

Enfin, parmi les activités offertes aux Amis, deux clubs de lecture – l'un portant sur la littérature, l'autre sur l'histoire – ont permis à leurs participants de partager leurs impressions et d'enrichir leurs connaissances dans une atmosphère conviviale. Par ailleurs, les membres de l'association ont pu bénéficier d'un programme de visites en lien avec le monde de l'écrit.

On peut consulter les pages des Amis à amis.banq.qc.ca.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Louise Charette

Vice-présidente

Pauline Dupuis

Secrétaire

Thérèse Malo

Trésorière

Maryse Beaudin

Conseillère

Lucie Dion

Administrateurs

Maurice Angers

Blandine Campion

Andjelka Lavoie

Jean-Philippe Marcoux-Fortier

Josée Schryer

Maryse Tardif

Membre du personnel de BAnQ invité

Claire Séguin

Chef de service de la Collection nationale

Représentant de la Fondation de BAnQ

Ghislain Roussel

Secrétaire-trésorier

Représentant des Amis

de la Bibliothèque de Montréal

Claude Lemire

Président du conseil

Faits saillants

Avril 2012

2 et 3

Colloque international *Autour de l'adulte de demain – Développer l'enfant philosophe et critique par la littérature jeunesse dans la société du savoir* présenté à la Grande Bibliothèque par BAnQ et l'UQAM.



Photo : Jean Corbeil

Les conférenciers Michel Sasseville et Christian Poslaniec avec Pascale Grenier, de BAnQ, Marie-Christine Beaudry, de l'UQAM, et Guy Berthiaume, pdg de BAnQ.

13 et 14

Journées d'étude sur les ouvrages phares de la Réforme et de la Contre-Réforme dans les collections montréalaises, présentées à la Grande Bibliothèque. Organisées en partenariat par BAnQ, le Groupe de recherche multidisciplinaire de Montréal sur les livres anciens (xv^e-xviii^e siècles) et l'UQAM, parallèlement à l'exposition *Le livre de la Renaissance à Montréal*.

17

Acquisition des archives de la soprano d'origine montréalaise Colette Boky. Ce remarquable fonds constitue une source d'information précieuse sur le développement des arts de la scène d'ici.

18

Première présentation de l'atelier de formation documentaire *Ma région, je la connais!*, qui dévoile les ressources permettant d'apprivoiser une région ou de la connaître mieux.



Photo : Bernard Vallée

Colette Boky



Photo : Jan Thijs

Denys Arcand

24

Entretien de la série *La bibliothèque de...*, animée par Guy Berthiaume, avec Denys Arcand. Au cours de l'année 2012-2013, cette série a aussi mis en vedette la très honorable Michaëlle Jean, Élisabeth Vonarburg, Normand Brathwaite, Réal Bossé et Nathalie Bondil.

Cérémonie soulignant le lancement par la Fondation Jean-Pierre Perreault d'un espace virtuel rassemblant des archives dont une partie est conservée par BAnQ.

Mai 2012

6

Présentation de *Kent Nagano et le Pierrot lunaire*, par Kent Nagano, directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal, dernier entretien de la saison 2011-2012 de la série *Musique et littérature*, qui a servi de prélude aux concerts qu'a donnés l'Orchestre symphonique tout au long de la saison.

Du 8 au 11

Tenue de sept activités gratuites offertes au grand public et présentation d'une exposition dans le hall de la Grande Bibliothèque pour souligner le 80^e anniversaire du congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas).

14

À Harvard, deuxième réunion du groupe sur les archives coloniales du nord-est de l'Amérique. Un comité de pilotage est chargé de l'élaboration du projet de mise en commun, grâce à la numérisation, des fonds archivistiques de grandes institutions de la côte Est. La responsabilité de ce comité a été confiée au conservateur et directeur général des archives de BAnQ, Normand Charbonneau. La troisième rencontre du groupe a eu lieu à la Grande Bibliothèque le 17 septembre.

15

Présentation d'*Archives à voix haute – Un siècle de vies à Montréal, 1900-2000*, sous la direction de Normand Chouinard, lecture captivante de documents d'archives qui portent sur des personnages du xx^e siècle, dont le frère Marie-Victorin, Henri Bourassa et Léa Roback.

17

L'atelier très couru *Buffet numérique* est servi pour la première fois à la Grande Bibliothèque. Au menu : l'essai de quelques modèles d'appareils de lecture de livres numériques et la découverte des ressources offertes par BAnQ.



Photo : iStockphoto

18

Deuxième journée de la série annuelle *Points de vue sur le livre*, présentée au Centre d'archives de Montréal sur le thème de l'influence d'un premier roman au Québec. Les coorganisateurs de la série sont le Groupe de recherches et d'études sur le livre au Québec de l'Université de Sherbrooke, BAnQ et l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

29

Reconduction du mandat de Guy Berthiaume à titre de secrétaire général du Réseau francophone numérique (RFN) pour un mandat de deux ans. BAnQ conçoit une nouvelle identité visuelle pour le site Web du RFN.



Juin 2012

5

Présentation de *50 ans de radio et de télévision*, avec Janette Bertrand, journaliste et auteure, dernier entretien de la série *50 ans de culture*, qui a fait un bilan impressionniste des avancées culturelles québécoises des 50 dernières années. En collaboration avec l'UQAM, Canal Savoir et Télé-Québec dans le cadre du 50^e anniversaire du ministère de la Culture du Québec.

Photo : Alain Lefort
Janette Bertrand

8

Dévoilement du *Rapport triennal 2007-2010 sur l'accès à l'égalité en emploi*, dans lequel la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse souligne que

c'est à BAnQ que les personnes handicapées sont les plus représentées parmi les sociétés d'État (2,7 %). De plus, le label Établissement adapté aux normes du code de construction sans obstacle du Québec est attribué par l'organisme Kéroul à la Grande Bibliothèque et au Centre d'archives de Montréal.

12

Ajout sur le portail de BAnQ du volume 2 du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, un outil de référence indispensable publié par les Éditions Fides. Ce volume recense les ouvrages parus de 1900 à 1939. Grâce à cet ajout, c'est un portrait achevé des activités intellectuelles et littéraires ayant animé le Québec des débuts de la Nouvelle-France jusqu'en 1939 qui est désormais accessible en ligne.

28

Mise en ligne du premier blogue de BAnQ, *Annotations*, animé par des bibliothécaires qui y publient des suggestions de lecture et de l'information. Chroniques et débats sont aussi offerts aux intéressés.

Juillet 2012

1^{er}

Ouverture du huitième Camp de jour de la Grande Bibliothèque, qui a permis à 142 jeunes de 8 à 13 ans d'explorer l'univers des mangas ainsi que toutes les ressources de l'Espace Jeunes.



5

Présentation du Réseau francophone numérique au Forum mondial de la langue française à Québec.

Du 22 au 27

Congrès de l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM). Discours du pdg de BAnQ, Guy Berthiaume, devant une centaine de représentants de différentes institutions internationales. Plus de 80 d'entre eux visitent la section Musique et films de la Grande Bibliothèque.



Photo : Léa-Kim Châteauneuf

Août 2012

6

Acquisition du fonds d'archives de l'Association des gens de l'air du Québec, témoignant des activités de l'organisme. Les documents couvrent la période de 1975 à 2000.

8

Acquisition du fonds d'archives du metteur en scène Jean-Luc Bastien, à qui l'on doit notamment la mise en scène de la pièce *Les fées ont soif*, écrite par Denise Boucher en 1978. Les documents couvrent la période de 1958 à 2006.

20

Parution du quatrième numéro de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, une publication savante annuelle vouée à l'avancement des connaissances sur le Québec, sur sa culture et sur son histoire.



29

Inscription aux ateliers de conversation française offerts aux nouveaux arrivants par Les Amis de BAnQ. 354 participants ont profité de cette activité fort appréciée, dans l'un des 23 groupes.

31

Arrêt du programme de microfilmage à BAnQ et redéploiement des équipes vers le programme de numérisation.



Raymond Cloutier interviewe Mouffe, Yvon Deschamps et Louise Forestier au lancement de la programmation culturelle.

Septembre 2012

5

Mise en ligne de bandes audio du mythique spectacle *L'Osstidcho*, qui a été présenté au Théâtre de Quat'Sous et à la Comédie-Canadienne en 1968. Le tout nouveau site Web créé pour l'occasion propose photographies, affiches, anecdotes et documents de toutes sortes sur *L'Osstidcho* découverts ou rassemblés par BAnQ et présentés au public pour la première fois.



Robert Charlebois, Yvon Deschamps, Louise Forestier et Mouffe sur scène au Quat'Sous dans *L'Osstidcho* en 1968.

Centre d'archives de Montréal, fonds Journal Québec-Press (P404).

Dévoilement de la programmation culturelle de BAnQ pour l'année Philo, avec deux expositions, une Nuit blanche et une dizaine d'activités publiques consacrées à la philosophie. BAnQ lance également trois nouvelles séries, et poursuit six séries amorcées l'an dernier. L'institution propose encore cette année une multitude d'activités culturelles variées pour les adultes et pour les jeunes.

Photo : Mimi Zhou

Annonce d'une entente entre BAnQ et La Capitale groupe financier, qui devient son grand partenaire pour une période de quatre ans.



Photo : Cédric Lavenant

Photo : Alain Dionne

Vernissage de l'exposition *Les Caron*.

7

Acquisition du fonds d'archives de Monique Gagnon-Tremblay. Les documents témoignent de ses activités politiques et couvrent la période de 1980 à 2012.

11

Première de la nouvelle série *Histoires d'immigrations*, présentée en collaboration avec l'UQAM, Canal Savoir et Télé-Québec et avec le soutien de La Capitale groupe financier. Cette série de 10 conférences qui raconte la riche histoire de l'immigration au Québec sera diffusée à Canal Savoir.

27

Annonce par BAnQ de la mise en place d'un programme de collecte sélective de sites Web. L'institution a procédé à un moissonnage des sites de six partis politiques et de celui de l'Assemblée nationale à plusieurs moments pendant la campagne électorale provinciale de 2012, ce qui permettra de conserver des traces de l'évolution de ces sites au jour le jour.

Octobre 2012

4

Quatrième Journée québécoise des dictionnaires – *Du papier au numérique : la mutation des dictionnaires*, présentée à la Grande Bibliothèque. Organisé en partenariat par l'Université de Montréal et BAnQ, ce colloque international permet de réfléchir à l'avenir des dictionnaires à l'ère du numérique. L'écrivain Alberto Manguel prononce la conférence inaugurale.

11 et 12

Colloque *Autour de l'affiche : une perspective québécoise et patrimoniale*, organisé en partenariat par l'École de design de l'UQAM et BAnQ, au Centre d'archives de Montréal. Mise en ligne de la première édition du *Répertoire des collections institutionnelles d'affiches d'intérêt québécois*, qui inventorie 83 collections.



15

Vernissage au Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec de l'exposition *Les Caron (1867-1967) – Trois générations d'architectes*, qui retrace le parcours de cette dynastie en s'attardant plus particulièrement aux œuvres que les architectes Jules et Jean-Louis Caron ont conçues dans la ville de Trois-Rivières au cours du xx^e siècle. Cette exposition est en lice pour le Prix du patrimoine Benjamin-Sulte de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières et de la Ville de Trois-Rivières.

Du 20 au 27

Semaine des bibliothèques publiques, avec des activités pour tous à la Grande Bibliothèque. BAnQ, grand partenaire de la Semaine, lance des capsules vidéo dans lesquelles des bibliothécaires partagent leurs passions avec le public.

25

Dévoilement de la plateforme Milieu de l'éducation, une section entièrement consacrée à l'éducation sur le portail de BAnQ.

26

Signature d'une entente de partenariat avec la Société historique du Saguenay. Cette entente officialise le partage des services et des locaux de conservation et de diffusion des archives dont BAnQ et la Société ont la garde.

29

Tenue de la première de la série *50 ans d'avenir – L'art pense*, sur le thème du progrès. Cette nouvelle série se veut un pont entre la culture québécoise des 50 dernières années et celle des 50 années à venir. Un artiste et un philosophe de différentes générations y encadrent les performances de quatre jeunes artistes multidisciplinaires.

Novembre 2012

1^{er}

Parution du collectif *Livres québécois remarquables du xx^e siècle*, un ouvrage consacré à 20 livres exceptionnels qui font partie des collections patrimoniales de BAnQ, publié par l'institution en collaboration avec les Presses de l'Université du Québec.



2

Annonce par BAnQ du fait que la Grande Bibliothèque a retrouvé sa place au premier rang des bibliothèques publiques les plus fréquentées en Amérique du Nord. Elle demeure également la plus fréquentée de la Francophonie.



Photo : Louis-Étienne Doré

Le directeur artistique Alexis Martin et le commissaire Georges Leroux au vernissage de l'exposition Raymond Klibansky.

13

Ouverture de l'exposition *Raymond Klibansky (1905-2005) – La bibliothèque d'un philosophe*, en collaboration avec l'Université McGill, à laquelle le philosophe a légué sa bibliothèque. Le commissaire de l'exposition est le philosophe Georges Leroux, professeur émérite au Département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal.

18

Réception par Guy Berthiaume d'un doctorat *honoris causa* de l'Université Jean Monnet, de Saint-Étienne, en France, en reconnaissance de ses mérites ainsi que de son apport à la culture et du rôle essentiel qu'il joue dans les relations entre le Québec et la France.



Photo : Michel Legendre

Entourés de cosplayers, Guy Berthiaume, pdg de BAnQ, et Yanick Roy, porte-parole de Electronic Arts Montréal.

23

Début des formations sur la norme RDA (Ressources : description et accès) offertes au personnel francophone des bibliothèques et milieux documentaires du Québec.

Décembre 2012

3

Remise à BAnQ par Electronic Arts Montréal d'un premier lot de jeux qui contribuent à enrichir la toute nouvelle collection de jeux vidéo destinée aux usagers de 14 ans et plus. Grâce à ces jeux et aux acquisitions de BAnQ, la collection de départ comporte 1000 exemplaires et sera enrichie sur une base régulière.

6

Acquisition du fonds d'archives du chorégraphe Paul-André Fortier. Témoins de la démarche et du parcours de ce créateur de renommée internationale, les documents remis constituent une source d'information de grande valeur sur le développement du milieu de la danse au Québec et en France.

12

Parution d'un numéro de la revue *À rayons ouverts* préparé en partenariat avec le Conseil du patrimoine culturel du Québec. BAnQ y présente un dossier sur la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel. Grâce à la collaboration de spécialistes, le lecteur y découvre les nouveaux types de patrimoine ainsi que le rôle attribué aux citoyens, aux entreprises, aux communautés, aux municipalités et aux ministères dans la désignation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel.

15

Début de la programmation culturelle spéciale du temps des Fêtes destinée aux jeunes, qui a permis d'accueillir plus de 1030 personnes.

18

Vernissage de l'exposition *Gérald Godin – «Être ou ne poète»* à la Grande Bibliothèque, une exposition visuelle et sonore en hommage à la poésie de Godin, en présence du ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto.



Photo : Michel Legendre

Janvier 2013

3

Le Service québécois de traitement documentaire (SQTD), en opération depuis décembre 2010, prend son plein envol avec l'ouverture du catalogue du SQTD, proposant maintenant les notices établies par les Services documentaires multimédias et des fonctions avancées, utiles aux bibliothèques québécoises pour l'alimentation continue de leur catalogue en ligne.

9

Remise des insignes de chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française à Normand Charbonneau, conservateur et directeur général des archives de BAnQ.

16

Première activité d'animation de la lecture à l'unité Phénix des Centres jeunesse de Montréal. Ce projet hors les murs, soutenu par la Fondation de BAnQ, vise les garçons de 6 à 12 ans.

17

Rejet par la Cour suprême du Canada de la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec rejetant l'appel intenté par Axor Construction Canada inc. à la suite d'une décision de la Cour supérieure du 13 novembre 2002 accueillant l'action de BAnQ et condamnant

Axor Construction à verser à BAnQ la somme de 2 095 000 \$ plus les intérêts et l'indemnité additionnelle.

22

Présentation de *La bibliothèque de Raymond Klibansky – Les lectures d'un humaniste*, lecture publique d'un choix de textes par le comédien et metteur en scène Alexis Martin, directeur artistique de l'exposition *Raymond Klibansky (1905-2005) – La bibliothèque d'un philosophe*. En collaboration avec l'Académie des lettres du Québec.

25

Acquisition du fonds d'archives de l'architecte Pierre J. Boulva et de l'artiste-peintre Andrée Lafontaine. Les documents couvrent la période de 1932 à 1991.

30

Acquisition du fonds d'archives de l'auteur Claude Beausoleil. Les documents couvrent la période de 1972 à 2006.

Février 2013

7

Vernissage de l'exposition *Matshinanu – Nomades*, au musée Abénakis, à Odanak.



Nicole Vallières, directrice de la programmation culturelle, Gaston Bellemare, président et fondateur du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications, Guy Berthiaume, pdg, et Bertrand Carrière, photographe et co-commissaire de l'exposition *Gérald Godin – «Être ou ne poète»*.

Photo : Louis-Étienne Doré



Reconduction de l'Heure du conte TD en présence de l'écrivaine Kim Thúy.

10

En présence de l'écrivaine Kim Thúy, invitée d'honneur, annonce par le Groupe Banque TD d'un don à la Fondation de BAnQ qui permettra de poursuivre la présentation de l'Heure du conte TD, particulièrement destinée aux nouveaux arrivants et à leurs enfants.

11

Acquisition, grâce au don de Marie-Thérèse Lefebvre, professeure émérite et associée à la Faculté de musique de l'Université de Montréal, de plus de 2700 programmes de spectacles publiés entre 1870 et 2008 couvrant essentiellement le domaine de la musique.

13

Acquisition d'une gravure ancienne représentant la prise de Québec par les Britanniques en 1759 réalisée tout juste après les événements.

20

Annonce de l'accès gratuit à la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* sur la plateforme Érudit pour les abonnés de BAnQ. Érudit a pour but de promouvoir et de diffuser la recherche et la création.

Mars 2013

2

Début de la programmation culturelle spéciale de la semaine de relâche, qui a permis d'accueillir plus de 1150 personnes.

Ouverture de la Grande Bibliothèque la nuit pour la deuxième fois, à l'occasion de *PHILO¹⁰ – La Nuit blanche à la Grande Bibliothèque*. Plus de 6000 philosophes chevronnés et philosophes d'un soir, jeunes et moins jeunes, prennent d'assaut la Grande Bibliothèque pour participer à de nombreuses activités.



Nuit blanche à la Grande Bibliothèque.

Photo : Mimi Zhou

14

Vernissage de l'exposition *Manga* à la Bibliothèque Gabrielle-Roy, à Québec, adaptation des expositions *Manga – L'art du mouvement* et *Raconte-moi un manga*, créées et réalisées par BAnQ.

21

Reconduction par BAnQ et la Maison Théâtre de l'entente de partenariat qui les lie, pour une durée de cinq ans.

22

Tenue de la 5^e édition de la Journée professionnelle de BAnQ, intitulée *Former des lecteurs pour la vie : concertation entre les bibliothèques publiques et l'école*, qui a réuni plus de 200 personnes à la Grande Bibliothèque ou par visioconférence.

28

Le conseil d'administration de BAnQ adopte la nouvelle Politique d'accessibilité de BAnQ, laquelle énonce l'objectif d'offrir aux personnes handicapées ou en situation de handicap un accès équitable et sans obstacle aux services et aux ressources de BAnQ.

Résultats liés au Plan stratégique

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR

AXE D'INTERVENTION 1 : Le portail **banq.qc.ca**

AXE D'INTERVENTION 2 : L'offre numérique

AXE D'INTERVENTION 3 : La mission de médiation culturelle

AXE D'INTERVENTION 4 : L'action territoriale

ENJEU 2 L'ENGAGEMENT CITOYEN

AXE D'INTERVENTION 1 : Le milieu de l'éducation

AXE D'INTERVENTION 2 : Les clientèles particulières : nouveaux arrivants, jeunes / adolescents, personnes ayant un handicap

ENJEU 3 LE PARTAGE DES EXPERTISES

AXE D'INTERVENTION 1 : Un pôle de référence et de soutien pour les milieux documentaires québécois

AXE D'INTERVENTION 2 : Le renforcement des collaborations dans la Francophonie

ENJEU 4 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS

AXE D'INTERVENTION 1 : L'amélioration de la visibilité institutionnelle

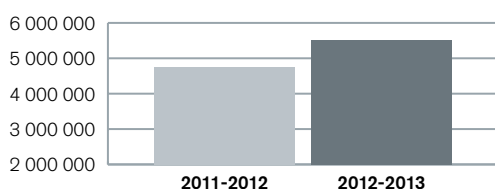
AXE D'INTERVENTION 2 : Le développement des revenus autonomes et la Fondation de BAnQ

AXE D'INTERVENTION 3 : Le renforcement des structures technologiques de l'institution

Note : Ces résultats sont liés au Plan stratégique de BAnQ. L'institution a produit un plan 2009-2012 dont l'application a été prolongée d'une année à la demande du ministère de la Culture et des Communications, en raison du changement de gouvernement intervenu en septembre 2012. Cette prolongation a permis d'intégrer au projet de plan 2012-2015 les nouvelles orientations gouvernementales devant s'appliquer pour la période 2013-2016. L'institution ayant cependant commencé à réaliser le plan initial à partir d'avril 2012, les enjeux et axes présentés ci-dessous proviennent de ces deux plans stratégiques.

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR**AXE 1 LE PORTAIL BANQ.QC.CA**

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Nombre de visites sur le portail Internet	2011-2012	2012-2013	Variation
	4 747 405	5 516 407	+ 16 %



Nombre de documents numériques consultés	2012-2013
	6 118 024

Commentaires

Les documents numériques consultés regroupent des documents patrimoniaux numérisés par BAnQ ainsi que les documents que l'on trouve dans les 229 bases de données auxquelles BAnQ est abonnée.

En moyenne, plus de 300 000 documents patrimoniaux numérisés sont consultés par mois. Les documents patrimoniaux numérisés proviennent des collections patrimoniales et des fonds d'archives. Les documents numérisés les plus consultés sont les archives notariales, les registres de l'état civil, les cartes et plans ainsi que les images.

De plus, les usagers de BAnQ consultent mensuellement environ 200 000 articles de périodiques, pièces musicales, vidéos et autres documents numériques provenant des bases de données commerciales.

AXE 2 L'OFFRE NUMÉRIQUE

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Nombre de documents numériques acquis	NOMBRE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES NUMÉRIQUES ACQUIS EN MÉGAOCTETS (Mo)		
	2011-2012	2012-2013	Variation
	20 805	25 605	+ 23 %
	NOMBRE DE DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUES ACQUIS EN TITRES		
	2011-2012	2012-2013	Variation
	1 962 887	2 309 826	+ 18 %
Nombre de documents numérisés mis en ligne	Au 31 mars 2013, 10 375 582 documents numérisés sont disponibles en ligne pour les usagers de BAnQ.		

Collecte de sites Web québécois

NOMBRE DE COLLECTES EFFECTUÉES**Campagne électorale
québécoise**

227

**Sites des organismes
gouvernementaux**

193

NOMBRE DE FICHIERS COLLECTÉS**Campagne électorale
québécoise**

4 059 726

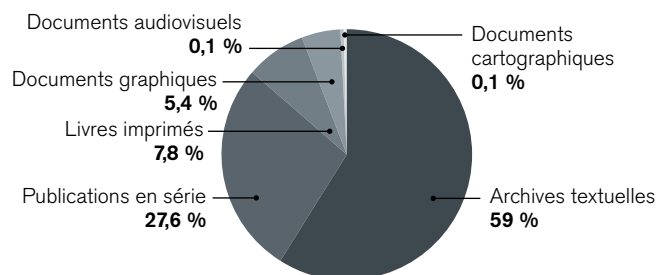
**Sites des organismes
gouvernementaux**

12 998 090

Commentaires

En 2012-2013, les priorités de numérisation de BANQ ont porté sur :

- les archives des notaires ;
- les archives photographiques ;
- les journaux et revues québécois ;
- les œuvres du domaine public ;
- les registres de l'état civil.

**Répartition des documents numérisés
en ligne par catégories documentaires**

Des efforts importants ont été consacrés à la libération de droits et à l'obtention de licences de diffusion auprès des ayants droit afin de permettre la diffusion des documents des collections spéciales numérisés sur le portail de BANQ.

Ainsi, 1400 documents numérisés d'affiches, de cartes et plans, de cartes postales et d'estampes ont été mis en ligne dans le catalogue Iris ainsi que dans les collections numériques Images et Cartes et plans.

À la suite du projet pilote lancé en 2012, BANQ a officialisé sa collecte des sites Web québécois en adoptant un programme institutionnel le 29 mars 2012.

Au cours de l'année 2012-2013, les sites Web de 189 organismes gouvernementaux ont été moissonnés ainsi que les sites des principaux partis politiques et celui de l'Assemblée nationale à l'occasion de la campagne électorale.

AXE 3**LA MISSION DE MÉDIATION CULTURELLE**

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Nombre d'activités culturelles et d'activités d'animation, y compris les visites et activités de formation	2011-2012 1 805	2012-2013 2 322	Variation + 29 %
Nombre de participants aux activités d'animation et activités culturelles (excluant la Nuit blanche)	2011-2012 40 028	2012-2013 41 478	Variation + 4 %
Nombre de participants à la Nuit blanche	2011-2012 13 000	2012-2013 6 255	Variation - 52 %
Nombre de visiteurs dans la salle d'exposition principale de la Grande Bibliothèque	CIBLE (2012-2013) 17 500	RÉSULTAT (2012-2013) 16 372	

Commentaires

En 2012-2013, BAnQ a continué à proposer au grand public un ensemble diversifié d'activités culturelles, grâce notamment à des partenariats stratégiques établis avec le milieu culturel, le milieu universitaire et plusieurs diffuseurs. Les ententes conclues avec Canal Savoir et MATV ont permis la diffusion des grandes séries de conférences présentées à la Grande Bibliothèque sur l'ensemble du territoire québécois.

La baisse de fréquentation de 7 % de l'exposition principale s'explique par le thème de la nouvelle exposition, *Raymond Klibansky (1905-2005) – La bibliothèque d'un philosophe*. Plus spécialisée que l'exposition précédente consacrée aux mangas, qui a été un véritable succès grand public, cette exposition sur la philosophie n'en demeure pas moins importante par sa pertinence. Dans le même esprit, la baisse de participants à l'activité Nuit blanche « hautement philosophique » était également prévue.

Il est à noter que les perturbations sociales du printemps 2012 ont eu un effet sur le taux de participation aux activités d'animation.

AXE 4

L'ACTION TERRITORIALE

INDICATEURS		RÉSULTATS	
Élaboration d'un plan d'action pour développer la présence de BAnQ dans les régions du Québec		Un plan d'action a été adopté par le Bureau de direction le 21 janvier 2013 .	
Nombre d'abonnés aux services de BAnQ résidant à l'extérieur de la région de Montréal	2011-2012 120 032	2012-2013 136 652	Variation + 14 %
Nombre d'abonnements aux services de BAnQ effectués dans les centres d'archives excluant celui de Montréal		2012-2013 575	
Nombre d'emprunts effectués par des usagers résidant à l'extérieur de la région de Montréal	2011-2012 936 482	2012-2013 981 703	Variation + 5 %
Nombre de prêts entre bibliothèques (PEB) réalisés avec des bibliothèques de l'extérieur de la région de Montréal	2011-2012 8 681	2012-2013 10 605	Variation + 22 %

Commentaires

La proportion des abonnés de BAnQ résidant à l'extérieur de la région de Montréal est passée de 40 % à 43 % en 2012-2013.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES ABONNÉS AUX SERVICES DE BAnQ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2013

Région administrative	Population ¹	% de la population du Québec	Nombre d'abonnés au 31 mars 2013	% des abonnés
Bas-Saint-Laurent	199 834	2,5 %	3 592	1,1 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	273 009	3,4 %	4 068	1,3 %
Capitale-Nationale	707 984	8,8 %	15 633	4,9 %
Mauricie	263 269	3,3 %	4 601	1,5 %
Estrie	315 487	3,9 %	5 222	1,7 %
Montréal	1 981 672	24,6 %	179 176	56,8 %
Outaouais	372 329	4,6 %	5 261	1,7 %
Abitibi-Témiscamingue	146 753	1,8 %	1 928	0,6 %
Côte-Nord	95 647	1,2 %	1 408	0,4 %
Nord-du-Québec	42 993	0,5 %	146	0,0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92 536	1,1 %	1 324	0,4 %
Chaudière-Appalaches	408 188	5,1 %	6 830	2,2 %
Laval	409 718	5,1 %	14 233	4,5 %
Lanaudière	476 941	5,9 %	10 406	3,3 %
Laurentides	563 139	7,0 %	12 642	4,0 %
Montréal	1 470 252	18,3 %	45 793	14,5 %
Centre-du-Québec	235 005	2,9 %	3 565	1,1 %
TOTAL	8 054 756	100 %	315 828	100 %

1. Source : Statistique Canada, Division de la démographie, et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques.
Donnée provisoire au 6 février 2013.

Implanté en 2012-2013, l'abonnement dans les centres d'archives régionaux et le Centre d'archives de Québec permet à l'ensemble des Québécois de s'abonner à tous les services offerts à BAnQ dans un endroit situé plus près de leur lieu de résidence.

ENJEU 2 L'ENGAGEMENT CITOYEN

AXE 1 LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

Primaire et secondaire

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Création d'une section destinée au milieu de l'éducation sur le portail de BAnQ	CIBLE (2012-2013) Automne 2012	RÉSULTAT (2012-2013) Mise en ligne le 25 octobre 2012	
Nombre de visites de groupes scolaires	2011-2012 133	2012-2013 137	Variation + 3 %

Commentaires

Un espace virtuel du portail de BAnQ a été conçu pour tous les professionnels du domaine de l'éducation : enseignants, conseillers pédagogiques, orthopédagogues, bibliothécaires, archivistes et techniciens en documentation. Son objectif est de permettre à ceux-ci de trouver rapidement parmi les ressources de l'institution (animations, visites, sources documentaires, pistes pédagogiques) celles qui leur conviennent selon leur fonction, l'ordre d'enseignement (du préscolaire à l'université) et la matière enseignée. Cette offre est structurée selon l'articulation des programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet financé par la Fondation de BAnQ, une bibliothécaire de l'Espace Jeunes s'est rendue chaque semaine dans un Centre jeunesse de Montréal pour éveiller le goût de la lecture chez des garçons résidant au centre et bâtir avec eux une complicité et des habitudes autour du livre.

Collégial et universitaire

INDICATEURS		RÉSULTATS	
Nombre d'ateliers-conférences offerts à des groupes d'étudiants et de chercheurs		2012-2013	
		50	
Nombre de colloques organisés avec le milieu universitaire	2011-2012	2012-2013	Variation
	1	5	+ 400 %

Commentaires

Des archivistes, des bibliothécaires et des responsables de collections de BAnQ conjuguent leur expertise afin d'offrir un programme regroupant 22 ateliers-conférences différents. Au cours de l'année 2012-2013, BAnQ a bonifié l'offre institutionnelle avec six nouveaux ateliers.

De plus, BAnQ a mis en place une campagne promotionnelle destinée aux milieux collégiaux et universitaires essentiellement diffusée sur les réseaux sociaux. Cette initiative a permis d'attirer de nouveaux publics, notamment au Centre de conservation et au Centre d'archives de Montréal.

BAnQ est liée à plusieurs universités québécoises par l'entremise d'ententes-cadres qui invitent les deux parties à partager leur expertise et à réaliser des activités conjointement. En 2012-2013, deux nouvelles ententes se sont ajoutées aux six existantes, avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

BAnQ a également été partenaire du 80^e Congrès de l'Acfas pour la conception et la mise en œuvre d'une programmation inédite d'activités destinées au public intéressé par les enjeux actuels de notre société. Une grande partie de ces activités a eu lieu à la Grande Bibliothèque.

Bibliothèques dans les milieux de l'éducation

INDICATEUR	RÉSULTATS
Nombre de participants à la 5 ^e Journée professionnelle de BAnQ <i>Former des lecteurs pour la vie : concertation entre la bibliothèque publique et l'école</i> , le 22 mars 2013	223 personnes, dont 98 à distance

Commentaire

Cette 5^e Journée professionnelle a connu la plus forte assistance depuis la création de cette activité annuelle. Elle a permis d'établir des ponts entre les représentants des bibliothèques publiques et scolaires et de partager expériences et réflexion pour favoriser des actions tournées vers un objectif commun : former des lecteurs pour la vie.

AXE 2**LES CLIENTÈLES PARTICULIÈRES : NOUVEAUX ARRIVANTS, JEUNES / ADOLESCENTS, PERSONNES AYANT UN HANDICAP****Nouveaux arrivants**

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Nombre d'activités destinées aux nouveaux arrivants	2011-2012 202	2012-2013 236	Variation + 17 %
Nombre de participants aux activités destinées aux nouveaux arrivants	2011-2012 3 587	2012-2013 3 657	Variation + 2 %

Commentaires

Des ateliers de conversation française sont offerts aux nouveaux arrivants par les Amis de BAnQ. Cette année, 354 participants ont profité de cette activité très appréciée.

Le Comité consultatif de BAnQ sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles a comme mandat de conseiller l'institution et de fournir des informations de première main sur les besoins des nouveaux arrivants et des membres des communautés culturelles. En 2012-2013, le comité a formulé des recommandations notamment sur le développement de la section du portail pour les nouveaux arrivants et sur la Politique linguistique de BAnQ.

Jeunes / adolescents

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Nombre d'exemplaires de jeux vidéo acquis	2011-2012 534	2012-2013 2 312	Variation + 333 %
Nombre d'emprunts de jeux vidéo		2012-2013 26 098	

Personnes ayant un handicap

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Nombre de sessions au catalogue du Service québécois du livre adapté (SQLA)	2011-2012 28 657	2012-2013 33 842	Variation + 18 %
Nombre de documents empruntés par les abonnés du SQLA	2011-2012 120 547	2012-2013 132 567	Variation + 10 %
Nombre de téléchargements de livres adaptés numériques	2011-2012 3 370	2012-2013 7 818	Variation + 132 %

Commentaires

Le 28 mars 2013, le conseil d'administration de BAnQ a adopté la nouvelle politique d'accessibilité de l'institution, qui se donne pour objectif d'offrir aux personnes ayant un handicap ou en situation de handicap un accès équitable et sans obstacle aux services et ressources de BAnQ.

Deux outils d'aide à la consultation du catalogue du SQLA ont été conçus pour les abonnés ayant une déficience perceptuelle qui utilisent un logiciel de grossissement de caractères ou un logiciel de revue d'écran pour synthèse vocale ou afficheur braille.

En 2012-2013, des formations adaptées ont été mises sur pied pour répondre aux besoins de personnes ayant une déficience perceptuelle ou de jeunes avec des troubles d'apprentissage. Au total, 104 participants ont assisté à ces formations au cours de l'année.

Par ailleurs, BAnQ participe à la création d'un modèle de bibliothèques accessibles pour les bibliothèques publiques à l'échelle canadienne.

Le téléchargement de livres adaptés numériques a connu une croissance de 132 % qui s'explique par l'augmentation du nombre de titres disponibles, qui a plus que doublé pour atteindre un total de 5100, ainsi que par la mise en ligne d'un outil d'aide au téléchargement.

ENJEU 3 LE PARTAGE DES EXPERTISES**AXE 1 UN PÔLE DE RÉFÉRENCE ET DE SOUTIEN POUR LES MILIEUX DOCUMENTAIRES QUÉBÉCOIS**

INDICATEURS	RÉSULTATS		
Nombre de bibliothèques participantes au Service québécois de traitement documentaire (SQTd)	2011-2012 101	2012-2013 234	Variation + 132 %
Nombre de notices importées dans les catalogues des bibliothèques	2011-2012 109 477	2012-2013 285 401	Variation + 161 %
Nombre de visites de l'espace professionnel des milieux documentaires sur le portail		2012-2013 25 806	
Nombre de demandes de fonction-conseil		2012-2013	
	Services d'archives (organismes publics) 3 629	Milieux documentaires 649	
Nombre de projets conjoints réalisés avec les centres d'archives privées agréés et le réseau des bibliothèques	CIBLE (2012-2013) 5	RÉSULTAT (2012-2013) 7	

Commentaires

En 2012-2013, BAnQ a participé activement à des projets visant à doter les bibliothèques québécoises d'outils collectifs performants.

La création de BIBLIOPRESTO.CA a eu lieu en octobre 2012. Le mandat de cet organisme est le développement et la promotion des services en ligne auprès des bibliothèques publiques québécoises et de leurs usagers. Les trois volets sur lesquels il met l'accent sont les suivants :

- administrer, développer et faire la promotion de PRETNUMERIQUE.CA, la plateforme de prêt de livres numériques ;
- reprendre les activités du Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec, un groupe qui, depuis 2003, contribue à rendre accessibles des ressources numériques pour les usagers des bibliothèques publiques québécoises en négociant des licences collectives d'abonnement aux meilleurs tarifs et conditions possibles, notamment des accès à distance pour les citoyens ;
- établir un service de référence virtuelle collaborative pour toutes les bibliothèques publiques du Québec ; un projet pilote est en élaboration.

Le SQTd a connu une croissance importante tant sur le plan du nombre de bibliothèques inscrites que des téléchargements de notices à la suite de la mise en œuvre de la phase II en janvier 2013. L'achèvement de ces travaux a permis de rendre disponibles les notices de documents en français de Services documentaires multimédias.

Dans le cadre des services offerts aux milieux documentaires, des fiches techniques sur la préservation des documents ont été mises en ligne sur le portail de BAnQ.

L'institution a de plus accru sa participation aux instances d'échanges et de collaboration des bibliothèques de la Ville de Montréal (table des bibliothécaires, table des médiateurs).

Le projet de bibliothèque collective de conservation élaboré en collaboration avec les bibliothèques universitaires depuis 2009 n'a pu être mené à terme. Dans ce contexte, BAnQ a décidé de reprendre son projet d'agrandissement du Centre de conservation.

AXE 2**LE RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS DANS LA FRANCOPHONIE**

INDICATEURS	RÉSULTATS
Nombre de titres mis en ligne sur le portail du Réseau francophone numérique (RFN)	NOMBRE DE TITRES AJOUTÉS 2012-2013
	Livres 9 Revue et journaux 43 Archives 2 Audiovisuel 1 Total 55
Nombre d'adhésions d'institutions documentaires francophones au RFN	2012-2013 4
Refonte du portail www.rfnum.org	La nouvelle version du portail a été mise en ligne en janvier 2013 .

Commentaires

Le projet de refonte du portail du RFN a été mené par BAnQ. Une interface modernisée offre désormais des fonctionnalités avancées de consultation :

- une nouvelle interface graphique, en cohérence avec un logo amélioré ;
- de nouveaux modes de recherche : recherche simple (par mots-clés), navigation par facettes, sélecteur de date pour les revues et journaux, recherche et exploration accessibles dans tout le portail ;
- une intégration de trésors nationaux, mis en valeur dans un carrousel en page d'accueil ;
- une mise en valeur des collections vidéo en page d'accueil dans la zone Sous les projecteurs ;
- une amélioration de la navigation et de l'accessibilité du portail et ouverture des données.

Du côté des archives, une représentante de BAnQ assure le secrétariat du Comité de pilotage du Portail international archivistique francophone (PIAF). Durant l'année, deux réunions ont été tenues, l'une, virtuelle, en avril 2012, la seconde en janvier 2013. Le comité revoit actuellement la structure du PIAF et termine la mise à jour d'une bibliographie archivistique francophone.

ENJEU 4**LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS****AXE 1****L'AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE**

INDICATEURS	RÉSULTATS
Nombre de mentions positives de BAnQ dans les médias	2012-2013 631
Nombre d'abonnés aux pages des médias sociaux de BAnQ	CIBLE (2012-2013) 12 500
	RÉSULTAT (2012-2013) 15 351

Commentaires

BAnQ a révisé sa stratégie de communications en accord avec les objectifs que l'institution s'est fixés. La stratégie mise à jour a été adoptée par le Bureau de direction en mars 2013. Une démarche d'analyse du positionnement et de l'identité visuelle de l'institution a été entamée dans le but d'établir des constats sur l'identité de BAnQ et sur ses pratiques de communication, puis de faire des recommandations de scénario optimal pour mieux faire connaître BAnQ.

L'utilisation des médias sociaux, devenue la norme dans tout exercice de communication de masse, a été accrue et BAnQ a développé sa présence et élargi ses bassins d'abonnés sur les plateformes Facebook, Twitter, LinkedIn et You Tube.

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT DES REVENUS AUTONOMES ET LA FONDATION DE BAnQ

INDICATEURS	RÉSULTATS	
Mise sur pied d'un programme de commandite institutionnel avec une ou plusieurs entreprises privées	Signature en mai 2012 d'une convention de commandite de 4 ans avec un grand partenaire	
Nombre d'activités soutenues par la Fondation	CIBLE (2012-2013) 8	RÉSULTAT (2012-2013) 7

Commentaires

Au cours de l'année 2011-2012, une proposition globale de commandite a été élaborée en collaboration avec une firme spécialisée dans ce domaine. Ces démarches ont mené à la conclusion d'une entente de commandite majeure avec un partenaire principal, La Capitale groupe financier, annoncée le 5 septembre 2012.

BAnQ a élaboré un plan de visibilité intégré visant à donner à son grand partenaire une visibilité harmonieuse et respectueuse de son univers institutionnel.

La Fondation de BAnQ a également poursuivi les travaux préparatoires à sa première campagne de financement :

- étude de faisabilité auprès des principaux décideurs philanthropiques québécois (amorcée au cours de l'exercice 2011-2012, complétée à l'été 2012);
- recrutement des bénévoles;
- phase discrète de sollicitation : les premiers dons seront reçus au cours de l'exercice 2013-2014.

AXE 3

LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES TECHNOLOGIQUES DE L'INSTITUTION

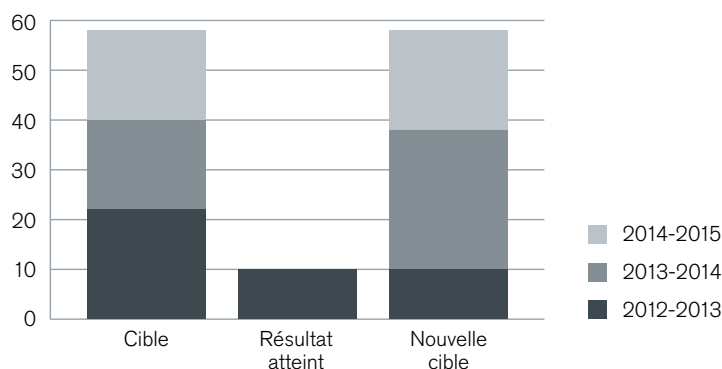
INDICATEURS	RÉSULTATS	
Taux de remplacement des infrastructures	CIBLE (2012-2013) 23 %	RÉSULTAT (2012-2013) 10 %
Étude préalable à la mise en place d'un site de relève	CIBLE (2012-2013) 10 %	RÉSULTAT (2012-2013) 10 %
Réalisation d'une étude d'opportunité sur l'évolution du système de gestion de bibliothèque	CIBLE (2012-2013) 10 %	RÉSULTAT (2012-2013) 10 %
Réalisation d'une étude d'opportunité sur l'évolution du système de gestion des archives	CIBLE (2012-2013) 20 %	RÉSULTAT (2012-2013) 20 %

Commentaires

L'infrastructure technologique en place est âgée (plus de huit ans) et démontre des signes de vieillissement nécessitant une mise à niveau.

Le résultat réel pour le renforcement des structures technologiques de l'institution est inférieur à la cible planifiée. Cet écart est dû, entre autres, à une restructuration majeure de la Direction de l'infrastructure technologique qui a eu comme effet de provoquer une réévaluation dans l'identification, la préparation et le démarrage de plusieurs projets de mise à niveau.

Pourcentage de remplacement par année



Les meilleures pratiques en sécurité des technologies de l'information suggèrent qu'en cas de désastre majeur à ses sites principaux, BAnQ dispose d'un site de relève lui permettant de se remettre sur pied rapidement.

L'étude préalable visera deux volets :

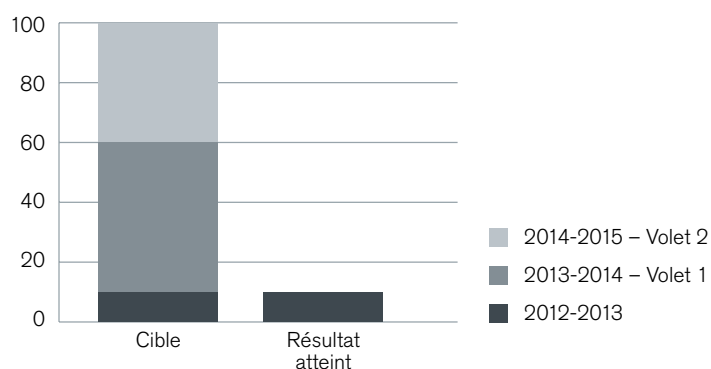
- Volet 1 : Mise en place d'un site de « haute disponibilité »

Le site central est situé à la Grande Bibliothèque et nous prévoyons que le site du Centre de conservation assurera les fonctions de « haute disponibilité ». Ceci signifie que la totalité des applications critiques sera en mesure d'être relevée à partir de la salle informatique localisée au Centre de conservation.

- Volet 2 : Mise en place d'un site de « sauvegarde du patrimoine culturel national » et de « relève en cas de désastre majeur »

Le site central et le site de haute disponibilité étant situés sur l'île de Montréal, l'emplacement de ce deuxième site devra être choisi à l'extérieur de l'île.

Étude d'opportunité d'un site de relève



Exigences législatives et gouvernementales

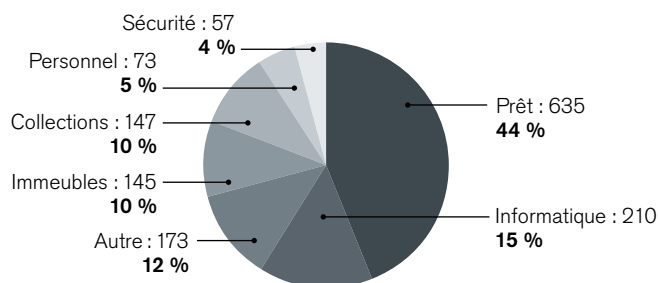
Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est dotée d'une Déclaration de services aux citoyens qui encadre la réalisation de ses missions. Celle-ci se trouve à l'annexe 1. L'institution traite rapidement et avec efficacité les plaintes qu'elle reçoit.

TABLEAU A – COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS

	2011-2012	2012-2013	
Commentaires	752	809	+ 8 %
Plaintes	1 481	1 440	- 3 %

TABLEAU B – OBJETS DES PLAINTES



Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du Protecteur des usagers de BAnQ.

À la suite de la fin de mandat de M^e Michel Yergeau, nommé juge puîné de la Cour supérieure du Québec, BAnQ a accueilli à la fin de l'année 2012 un nouveau Protecteur des usagers nommé par son conseil d'administration, M^e Élisabeth Goodwin.

Entre sa nomination le 13 décembre 2012 et le 31 mars 2013, M^e Goodwin a reçu une seule plainte, qu'elle a réorientée vers les services aux usagers de BAnQ, les procédures internes de traitement des plaintes n'ayant pas été préalablement suivies par l'utilisateur.

Utilisation des ressources

Ressources informationnelles

TABLEAU C – DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2012-2013 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Débours planifiés	Débours réels
Projet de développement	8 046,9	2 561,2
Autres activités (continuité et encadrement)	6 795,5	6 616,5
Total	14 842,4	9 177,7

TABLEAU D – NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2012-2013

Nombre de projets en cours au début de l'exercice	4
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	4
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	8
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	0

Ressources humaines

TABLEAUX DE L'EFFECTIF

TABLEAU E – EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2013 (EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)

Secteurs d'activité	2011-2012	2012-2013
Personnel d'encadrement	46	44
Professionnels et conseillers en ressources humaines	228	220
Employés de soutien	505	493
Total	779	757

Ratio de 1 cadre pour 16,60 employés

TABLEAU F – EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS 2013 (EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET)

Secteurs d'activité	2011-2012	2012-2013
Personnel d'encadrement	45,40	43,40
Professionnels et conseillers en ressources humaines	201,31	201,27
Employés de soutien	417,51	403,33
Total	664,22	648,00

**TABLEAU G – TAUX DE ROULEMENT
DU PERSONNEL PERMANENT**

	2011-2012	2012-2013
Taux de roulement (%)	5,40	6,00

Données comprenant les départs à la retraite et excluant les employés occasionnels et surnuméraires

TABLEAU DE LA FORMATION**TABLEAU H – ÉVOLUTION DES DÉPENSES
DE FORMATION**

	2011-2012	2012-2013
Proportion de la masse salariale (%)	1,01	1,07

Bonis au rendement

En vertu des dispositions concernant la rémunération additionnelle fondée sur le rendement, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas offert de boni au rendement à ses cadres et dirigeants en 2012-2013.

Mesures de réduction des dépenses

BAnQ a, au cours de l'année, exercé une saine gestion de ses dépenses de façon à pouvoir respecter les cibles fixées par le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses du gouvernement, 2010-2014.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013, le conseil d'administration a approuvé des compressions budgétaires cumulatives de 1 359 600 \$ afin d'atteindre les cibles fixées par le Plan d'action. Au 31 mars 2013, les résultats de BAnQ respectent donc les cibles de réduction des dépenses qui lui ont été imposées.

Allégement réglementaire et administratif

En 2012-2013, BAnQ a poursuivi la révision de son corpus de politiques et de réglementations dans le but d'alléger, de simplifier et d'actualiser les textes de référence institutionnels.

Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général

À l'issue de l'exercice de vérification, BAnQ n'a pas reçu de recommandations du Vérificateur général.

Codes d'éthique

Les administrateurs de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L. R. Q., c. M-30).

BAnQ est également dotée d'un Règlement relativement au code d'éthique des employés de BAnQ.

En 2012-2013, aucun cas de transgression du Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Les deux codes d'éthique sont reproduits à l'annexe 2.

Politique de financement des services publics

TABLEAU I

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Direction générale de la diffusion							
Abonnement	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	1 725 \$	211 \$	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	249 \$	169 \$	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	230 \$	186 \$	100 %	100 %
Directions générales de la diffusion, de la conservation et des archives							
Impression et reproduction	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	137 878 \$	133 530 \$	104 %	110 %
Direction de la gestion des immeubles							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	2 800 \$	3 087 \$	91 %	100 %
Stationnement ¹	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	914 777 \$	817 911 \$	112 %	145 %
Café des lettres ²	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	51 213 \$	72 785 \$	70 %	65 %
Location de salles ³	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	255 556 \$	346 761 \$	74 %	75 %
Direction des communications et des communications publiques et Direction de la programmation culturelle							
Publication	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	5 973 \$	5 609 \$	106 %	100 %
Direction de la programmation culturelle							
Camp de jour	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	22 400 \$	65 554 \$	34 %	26 %
Billetterie	Valeur marchande	15 décembre 2012	Fixation	22 099 \$	34 213 \$	65 %	65 %
Total				1 414 900 \$	1 480 016 \$		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification							
Règlement cause Axor				3 390 250 \$			
Amendes				1 047 361 \$			
Repères				156 704 \$			
Prêt de services ⁴				123 005 \$			
Autres				616 182 \$			
Total des autres revenus				6 748 402 \$			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être							
Aucun							

Justification du niveau de financement visé

1. La baisse du niveau de financement en 2012-2013 est due à des travaux d'entretien majeurs du stationnement.
2. Les coûts comprennent le financement du bâtiment. S'il était considéré dans les tarifs, cela rendrait BAnQ non compétitive.
3. Les coûts comprennent le financement du bâtiment. S'il était considéré dans les tarifs, cela rendrait BAnQ non compétitive.
4. Ce revenu est compensé par une dépense salariale de valeur équivalente.

Développement durable

Activités réalisées au cours de l'exercice

L'Assemblée nationale a adopté en 2006 la Loi sur le développement durable, qui vise à assurer une gouvernance fondée sur un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette loi touche notamment les sociétés d'État comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). À cet effet, l'institution a élaboré son Plan d'action de développement durable 2008-2013. BAnQ présente ici son cinquième bilan. Comme dans le rapport de 2011-2012, les résultats se rapportent aux cibles des actions.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Créer une adhésion et une participation au Plan d'action de développement durable de BAnQ

	Gestes	Suivis
ACTION 1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique	- Créer un comité de développement durable composé de personnes de différents niveaux hiérarchiques en provenance des diverses unités administratives - Concevoir un plan de communication sur la démarche de BAnQ en matière de développement durable - Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation - Prendre part à des séances de formation sur le concept de développement durable	Achevé Achevé Sensibilisation du personnel poursuivie Formation des personnels ciblés poursuivie Poursuivi
Cibles et indicateurs		
Cibles	- Sensibiliser 100 % du personnel d'ici le début de 2011 - Former 50 % des membres du personnel afin qu'ils possèdent, d'ici 2013, une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes	
Indicateurs	- Pourcentage du personnel sensibilisé au développement durable - Pourcentage des membres du personnel formés ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes	
Résultats de l'année		
	- Obtention depuis 2008 d'un taux de formation de 49 % des membres du personnel afin qu'ils possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes - Poursuite de la sensibilisation du personnel : capsules d'information sur les matières résiduelles, sur la mise en œuvre du compostage à la Grande Bibliothèque, ainsi qu'une conférence sur le gaspillage de l'eau - Participation aux activités collectives suivantes : Défi Climat, Défi sans auto, Semaine québécoise de réduction des déchets, Une heure pour la Terre, Journée de l'environnement dans l'administration publique, Jour de la Terre	

	Geste	Suivi
ACTION 2 Sensibiliser les usagers de BAnQ à ses démarches en matière de développement durable	Mettre sur pied un plan de communication sur la démarche de BAnQ en matière de développement durable	Achevé
Cible et indicateur		
Cible	Sensibiliser 50 % des usagers fréquentant les édifices de BAnQ d'ici le début de 2013	
Indicateur	Pourcentage des usagers sensibilisés au développement durable	
Résultat de l'année		
	- Diffusion de capsules sur le portail pour sensibiliser les usagers aux dimensions sociale et environnementale de la démarche de BAnQ en matière de développement durable - Promotion sur le portail des activités collectives suivantes : Une heure pour la Terre et le Jour de la Terre	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion

	Gestes	Suivis
ACTION 3 Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	Élaborer un cadre ou un système de gestion environnementale	Achevé
	Prévoir des clauses et des mesures spécifiques dans les appels d'offres publics et sur invitation	Poursuivi
	Établir une directive pour l'achat de papier fin contenant au moins 30 % de fibres post-consommation pour tous les documents internes et les documents à grande diffusion destinés aux usagers	Achevé
	Établir une directive pour l'achat de micro-ordinateurs répondant aux critères EPEAT	Achevé
	Faire participer le personnel du Service de l'approvisionnement à une formation et à une sensibilisation aux produits écoresponsables	Achevé
	Actualiser les politiques et les procédures concernant les déplacements du personnel de façon à les optimiser	Poursuivi
	Adopter une directive interne interdisant le surclassement lors de la location de véhicules automobiles	Poursuivi
	Établir une directive pour privilégier les conférences téléphoniques ou les visioconférences afin de réduire les déplacements du personnel lorsque c'est possible	Achevé
	Promouvoir auprès du personnel et des usagers de BAnQ l'utilisation des moyens de transport alternatifs (transports en commun, covoiturage, vélo, etc.)	Poursuivi auprès du personnel Amorcé auprès des usagers
	Évaluer la pertinence d'adopter le programme Allégo	Achevé : arrêt du programme par la STM et l'AMT
	Évaluer la pertinence d'adopter le programme AccèsVélo	À évaluer

Cibles et indicateurs

Cibles	▪ Mettre en œuvre un cadre ou un système de gestion environnementale en 2011 ainsi que quatre mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2011 ▪ Acheter d'ici 2010 au moins 80 % de papier fin contenant au moins 30 % de fibres post-consommation ▪ D'ici 2013, faire en sorte qu'au moins 80 % des nouveaux micro-ordinateurs acquis répondent aux critères EPEAT
Indicateurs	▪ État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale et pourcentage des publics visés informés ▪ Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre ▪ Pourcentage de papier recyclé acheté ▪ Pourcentage de postes informatiques EPEAT parmi les postes achetés

Résultats de l'année

- Atteinte d'un taux de 99 % de papier contenant au moins 30 % de fibres post-consommation dans les achats de papier fin
- Atteinte d'un taux de 100 % des micro-ordinateurs (de table, portables) et des écrans achetés répondant aux critères EPEAT
- Augmentation du nombre de supports à vélos autour des édifices de BAnQ afin de répondre à la demande des usagers
- Installation par Communauto de places de stationnement réservées à ses voitures au Centre de conservation

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Réduire les coûts d'utilisation des ressources et de l'énergie

	Gestes	Suivis
ACTION 4 Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes	▪ Mettre en œuvre des mesures de réduction de la consommation énergétique des édifices de BAnQ	Poursuivi
	▪ Faire l'analyse annuelle de la consommation énergétique	Poursuivi
	▪ Généraliser le programme de fermeture des ordinateurs personnels	Achevé
	▪ Favoriser l'achat d'équipement à faible consommation électrique	Poursuivi
	▪ Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles pour la Grande Bibliothèque et le Centre de conservation	Achevé
	▪ Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (réduire, réemployer, recycler et valoriser)	Poursuivi
	▪ Compléter l'installation graduelle des îlots de récupération dans les édifices de BAnQ	Poursuivi
	▪ Mettre en œuvre un ensemble de programmes spécifiques de récupération concernant notamment les déchets électroniques et informatiques ainsi que les matériaux utilisés pour la préparation des expositions	Poursuivi

	Favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux dans les projets de construction et d'aménagement, dont l'aménagement des expositions	À mettre en œuvre lors de projets de construction ; poursuivi en ce qui concerne l'aménagement des locaux et des expositions
	Mettre en œuvre des mesures de réduction de l'utilisation du papier, notamment en programmant l'impression recto verso par défaut sur les appareils informatiques et les imprimantes	Achevé pour les appareils administratifs Amorcé pour les appareils publics
	Réévaluer l'usage du support papier pour transmettre les messages aux usagers et mieux évaluer les quantités d'exemplaires imprimés	Poursuivi
	Concevoir et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à l'économie d'énergie auprès des employés	Amorcé
	Sensibiliser le personnel à l'application des 3RV	Poursuivi
	Sensibiliser le personnel, les usagers, les partenaires, les fournisseurs et les prestataires de services à l'utilisation des formulaires électroniques et à la restriction de l'utilisation de papier	Poursuivi
	Sensibiliser le personnel et les usagers aux bonnes pratiques d'impression	Poursuivi auprès du personnel

Cibles et indicateurs

Cibles	- Mettre en valeur un pourcentage global de 80 % du potentiel qui peut être mis en valeur (niveau Performance du programme ICI ON RECYCLE) - Réduire la consommation de papier et la quantité d'imprimés produits (évaluation au poids) de 10 % d'ici 2013 - Optimiser la consommation énergétique
Indicateurs	- Caractérisation des matières résiduelles annuelles - Matières résiduelles mises en valeur - Réduction annuelle du taux de consommation d'énergie - Réduction annuelle de la quantité de papier acheté - Réduction du nombre d'imprimés produits

Résultats de l'année

	- Réalisation de la caractérisation des matières résiduelles entre 4 et le 10 juin 2012 à la Grande Bibliothèque et au Centre de conservation, propriétés de BAnQ - Diminution de la génération de matières totale au Centre de conservation de 2011 à 2012 - Génération de matières totale stable à la Grande Bibliothèque de 2011 à 2012 - Les données du rapport annuel 2012-2013 ont été traitées selon une nouvelle méthode de calcul établie par Recyc-Québec : obtention d'un taux de récupération des matières résiduelles de 82 % au Centre de conservation (amélioration de 2011 à 2012) et de 61 % à la Grande Bibliothèque (amélioration de 2011 à 2012). - Attestation de niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE avec la mention bronze pour le Centre de conservation, confirmant la saine gestion des matières résiduelles dans les édifices dont BAnQ est propriétaire - Diminution d'environ 1 % de la consommation d'électricité et diminution d'environ 16 % de la consommation de gaz naturel au Centre de conservation et à la Grande Bibliothèque. La consommation énergétique de 2011-2012, toutes sources confondues, présente une diminution d'environ 16 % par rapport à 2011-2012. - Diminution de 22 % de la quantité de papier acheté par rapport à 2011-2012 - Utilisation de papier recyclé à plus de 30 % dans 58 % des contrats d'impression de BAnQ - Poursuite du renforcement des communications électroniques afin de réduire la quantité d'imprimés produits : plus de 28 000 abonnés à l'Infolettre mensuelle, plus de 9894 amis sur Facebook et 4880 abonnés au fil Twitter de BAnQ
--	---

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14**Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle****OBJECTIF ORGANISATIONNEL****Élaborer et mettre en œuvre un cadre de référence et des mesures en matière de conciliation des responsabilités personnelles et professionnelles**

	Gestes	Suivis
ACTION 5 Élaborer et mettre en œuvre un cadre de référence en matière de conciliation des activités professionnelles et de la vie personnelle	▪ Donner la formation et l'information nécessaires à tous les gestionnaires quant au cadre de référence	Amorcé en lien avec les ententes de conventions collectives récemment négociées
	▪ Informer les employés de l'existence du cadre de référence en matière de conciliation des activités professionnelles et de la vie personnelle	Amorcé en lien avec les ententes de conventions collectives récemment négociées
	▪ Prendre part à des formations sur l'ébauche d'un cadre de référence en matière de conciliation des activités professionnelles et de la vie personnelle afin de comparer BAnQ à des institutions semblables	À mettre en œuvre
Cible et indicateurs		
Cible	▪ Informer 100 % des employés et des gestionnaires des modalités du cadre de référence en matière de conciliation des activités professionnelles et de la vie personnelle	
Indicateurs	▪ Taux de satisfaction du personnel	
	▪ Taux d'utilisation des mesures proposées par les membres du personnel	
Résultats de l'année		
	▪ Les clauses des conventions collectives récemment négociées incluent des mesures de conciliation des activités professionnelles et de la vie personnelle (horaire variable, congé sans traitement, congé à traitement différé, ARTT, congé pour études). ▪ Les employés ont accès au programme d'aide aux employés (PAE), qui leur offre plusieurs services professionnels gratuits.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20**Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience****OBJECTIF ORGANISATIONNEL****Assurer et développer la présence de BAnQ dans les diverses régions du Québec**

	Gestes	Suivis
ACTION 6 Donner accès aux fonds, aux collections et aux services à distance de BAnQ à tous les Québécois, notamment par l'intermédiaire du portail de l'institution	▪ Rendre les documents d'archives et de bibliothèque disponibles par l'intermédiaire des outils de recherche du portail	Poursuivi
	▪ Poursuivre la refonte du portail	Poursuivi
	▪ Promouvoir et développer le prêt entre bibliothèques sur tout le territoire du Québec	Poursuivi
	▪ Participer au réseau de référence à distance	Poursuivi
	▪ Élaborer un programme de mise en circulation des activités culturelles	Poursuivi
	▪ Développer, avec les partenaires et les regroupements existants, le réseautage et les échanges entre BAnQ et les milieux documentaires, archivistiques, culturels et de l'éducation	Poursuivi

Cibles et indicateurs

Cibles	▪ Accroître le nombre de documents d'archives et de bibliothèque disponibles par l'intermédiaire des outils de recherche du portail ▪ Promouvoir le portail et les services de BAnQ sur l'ensemble du territoire du Québec
Indicateurs	▪ Nombre de documents d'archives et de ressources archivistiques rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail ▪ Nombre de livres et d'autres documents de bibliothèque rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail ▪ Nombre de consultations dans Pistard ▪ Nombre de consultations du catalogue Iris ▪ Nombre de renouvellements de prêts à distance ▪ Quantité de nouveaux contenus et de nouveaux services à distance offerts sur le portail ▪ Taux de fréquentation du portail ▪ Nombre de participants au réseau de prêt entre bibliothèques ▪ Nombre de participants au Catalogue des bibliothèques du Québec ▪ Nombre de consultations du Catalogue des bibliothèques du Québec ▪ Nombre de demandes de référence à distance ▪ Nombre de demandes de référence adressées à BAnQ et réacheminées à ses partenaires du réseau francophone de référence à distance ▪ Nombre de formations données ou d'outils de formation réalisés ▪ Nombre de partenariats réalisés ▪ Nombre d'activités culturelles réalisées

Résultats de l'année

- Accroissement de 16 % du taux de fréquentation du portail
 - Ajout aux outils de recherche disponibles par l'intermédiaire du portail de 107 331 notices bibliographiques et de 78 897 notices archivistiques
 - Accroissement de 12 % du nombre de consultations du catalogue Iris et de 13 % du nombre de consultations de Pistard
 - Augmentation de 13 % du nombre de renouvellements de prêts à distance et diminution de 6 % du nombre de demandes de référence à distance
 - Ajout de 37 nouveaux contenus et services à distance
 - Accroissement de 6 % du nombre de bibliothèques participant au Catalogue des bibliothèques du Québec et de 8 % du nombre de bibliothèques participant au réseau de prêt entre bibliothèques
 - Diminution de 3 % du nombre de consultations du Catalogue des bibliothèques du Québec
 - Mise en circulation de 5 expositions et offre en baladodiffusion de 7 activités culturelles
-

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21**Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel****OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Développer l'offre numérique sur le portail de BAnQ afin de permettre à ses divers publics de consulter à distance un grand nombre de documents, dans toutes les disciplines, pour répondre à leurs besoins en matière d'information, d'éducation, de recherche, de culture et de loisir, notamment des documents rares et anciens ainsi que des documents nés numériques

	Gestes	Suivis
ACTION 7 Développer l'offre numérique accessible à distance	- Numériser les documents des fonds et des collections de BAnQ - Rendre disponible un nombre croissant d'abonnements aux ressources numériques - Offrir un nombre croissant de documents numériques (archives, livres, revues, enregistrements sonores et visuels, bases de données) - Offrir en ligne des documents adaptés en version numérique (enregistrements sonores) pour les personnes ayant un handicap visuel - Bonifier les contenus destinés aux jeunes, notamment les histoires en ligne et les activités pour les éducateurs	Poursuivi Poursuivi Poursuivi Poursuivi : 1436 ajoutés Poursuivi : 51 ajoutés
Cibles et indicateurs		
Cibles	- Accroître le nombre de documents numérisés accessibles à distance - Accroître le nombre de ressources numériques accessibles à distance - Accroître le nombre d'utilisateurs de BAnQ parmi les personnes ayant un handicap visuel - Accroître le nombre d'utilisateurs de BAnQ provenant des milieux de l'enseignement	
Indicateurs	- Nombre de ressources numériques ajoutées sur le portail - Nombre de consultations des ressources numériques accessibles à distance - Nombre de ressources numériques adaptées aux personnes ayant un handicap visuel ajoutées sur le portail - Nombre d'interfaces spécialisées mises en ligne	
Résultats de l'année		
	- Augmentation de 392 490 du nombre de ressources numériques - Diminution du nombre de fichiers numérisés (629 902) sur le portail en raison d'une nouvelle façon de comptabiliser les fichiers numérisés disponibles en ligne - Diminution de 23 % du nombre de sessions de consultation des usagers provenant des milieux de l'enseignement - Augmentation de 132 % du nombre de téléchargements de livres adaptés numériques pour les personnes ayant un handicap perceptuel	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer la conservation adéquate des documents d'archives et de bibliothèque dont BAnQ a la garde, et ce, avec des partenaires le cas échéant

	Gestes	Suivis
ACTION 8 Doter BAnQ de capacités d'entreposage suffisantes, notamment au moyen d'une bibliothèque de dépôt partagée, afin de répondre aux besoins croissants en matière de conservation de collections, tant pour les bibliothèques publiques que pour les bibliothèques des établissements d'enseignement, et afin de garantir un accès facile et rapide aux documents d'archives et de bibliothèque	Inventorier et analyser les besoins en matière de lieux de diffusion, de conservation et d'entreposage	Poursuivi
	Aménager les locaux	Poursuivi
	Rendre les ressources disponibles	Poursuivi
	Évaluer l'opportunité de créer une bibliothèque de dépôt	Achevé : abandon du projet de bibliothèque de dépôt
Cibles et indicateurs		
Cibles	- Faciliter l'accès aux ressources non encore disponibles ou en magasin - Assurer le maintien, l'optimisation et le développement des lieux d'entreposage et de travail de BAnQ	
Indicateurs	- État d'avancement de l'organisation des lieux et des conditions de conservation - État d'avancement des travaux relatifs à une bibliothèque de dépôt - Nombre de documents localisés en magasin	
Résultats de l'année		
	- Renouvellement des ententes d'occupation de quatre centres d'archives - Réalisation d'une étude pour la densification de la réserve du Centre de conservation pour répondre aux besoins d'entreposage de BAnQ - Poursuite des travaux pour le réaménagement du niveau R de la Grande Bibliothèque, notamment des espaces d'accueil et de prêt	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Intervenir auprès des « clientèles empêchées » (par exemple, les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires)

	Gestes	Suivis
ACTION 9 Jouer un rôle de médiation culturelle pour les usagers de BAnQ, actuels ou futurs, et atteindre des segments de nouveaux publics	Offrir des formations ou des sessions adaptées aux besoins de diverses « clientèles empêchées »	Poursuivi
	Concevoir, promouvoir et réaliser divers programmes et actions de médiation	Poursuivi
Cible et indicateurs		
Cible	Atteindre là où elles sont les « clientèles empêchées », notamment les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires et les gens qui ne fréquentent habituellement pas un lieu culturel	
Indicateurs	- Nombre de formations adaptées - Nombre de partenaires - Nouveaux publics informés	

Résultats de l'année

- Réalisation de 271 séances de formation : classes de francisation, séances d'information sur les régions du Québec pour les nouveaux arrivants et visites de la Grande Bibliothèque pour des jeunes en réinsertion sociale, entre autres
 - Participation de 4142 personnes à ces séances de formation
 - Poursuite du programme de l'Heure du conte avec des histoires offertes en diverses langues : 769 personnes ont participé à ces animations
 - Poursuite de la collaboration au projet des Amis de BAnQ : animation de groupes de conversation en français avec de nouveaux arrivants
-

OBJECTIF ORGANISATIONNEL**Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et en assurer le respect**

	Geste	Suivi
ACTION 10 Régler la question de l'équité salariale à BAnQ	▪ Instaurer un plan de travail précisant les prochaines étapes dans la poursuite et le suivi du dossier de l'équité salariale	Achevé en 2011-2012
Cible et indicateur		
Cible	▪ Avoir traité 100 % des dossiers d'employés actifs ou non actifs à la fin de 2010	
Indicateur	▪ Conformité des dossiers de BAnQ avec la loi et les règlements sur l'équité salariale	
Résultats de l'année		
	▪ Cible déjà atteinte	

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Les objectifs gouvernementaux non retenus par BAnQ sont consignés dans son Plan d'action de développement durable, disponible sur son portail Web.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La Politique linguistique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptée le 31 janvier 2006 et révisée le 5 novembre 2009 a fait l'objet, cette année, d'une importante refonte. Les travaux menés par le comité permanent sur la politique linguistique de BAnQ et par le Bureau de direction de BAnQ, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, ont permis de mettre à jour la Politique linguistique de BAnQ afin, notamment, qu'elle intègre les changements apportés en 2011 à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Le comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles a aussi été consulté sur les aspects touchant plus particulièrement ce public. Tel que le prévoit la politique gouvernementale, le projet de politique a été soumis pour avis à l'Office québécois de la langue française.

En ce qui a trait aux mesures prises pour faire connaître sa politique linguistique et assurer la formation de ses employés à ce sujet, BAnQ a continué de diffuser dans son journal interne *Le Filigrane* et dans son intranet des capsules d'information sur les difficultés du français rencontrées fréquemment au travail.

En plus de promouvoir les activités de l'Office québécois de la langue française auprès de ses employés, BAnQ a proposé, dans ses installations, deux activités en lien avec la Francofête. En effet, une rencontre-atelier intitulée *Montre-moi ta langue pour voir* avec la poète Jeanne Painchaud a été offerte à la Grande Bibliothèque. Le concours *Francisation-Écriture*, organisé par plusieurs partenaires, a permis quant à lui de remettre plusieurs prix à des locuteurs dont le français est la langue seconde, issus de différentes communautés culturelles de Montréal.

Afin d'assurer la qualité du français dans ses communications, BAnQ continue de procéder à la révision linguistique de tous les documents destinés à une large diffusion.

BAnQ n'a reçu qu'une seule plainte portant sur l'application de sa politique linguistique. Après analyse, il s'est avéré que celle-ci découlait d'une erreur dans un dossier qui a été immédiatement corrigée.

Gouvernance des sociétés d'État

À l'automne 2012, le ministère de la Culture et des Communications a informé la direction de BAnQ de sa volonté d'engager le processus de révision législative requis pour soumettre l'institution à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Une collaboration a été mise en place entre le ministère et le secrétariat général de BAnQ afin de définir les spécificités de l'institution dans le cadre de cette démarche.

Dans la perspective de cette révision et animée par la volonté d'améliorer à cette occasion le fonctionnement de son conseil d'administration, BAnQ a procédé à une évaluation de ses pratiques de gouvernance avec le soutien de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées. Cet exercice a permis de désigner plusieurs priorités d'action :

- intégrer davantage les administrateurs dans la démarche stratégique ;
- développer leurs connaissances par la formation ;
- évaluer l'utilité du comité exécutif ;
- demander aux administrateurs une participation plus active dans l'évaluation :
 - de la performance de BAnQ ;
 - de la gestion des risques et de la gestion de crise.

Il a été résolu d'appliquer toutes ces recommandations. C'est ainsi que, le 28 mars 2013, décision a été prise d'abolir le comité exécutif du conseil d'administration, en raison de la redondance de ses activités avec celles du conseil. De plus, des indicateurs de performance ont été conçus avec la collaboration du conseil d'administration ; un rapport sur ceux-ci sera déposé à chacune des réunions du conseil.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de BANQ est composé de 17 membres, dont 15 sont nommés par le gouvernement et deux sont élus par les usagers pour les représenter.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés et ont droit au remboursement des dépenses liées aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Les mandats de huit membres du conseil d'administration sont arrivés à leur terme en novembre 2012. Au nombre de ces derniers, celui de M^{me} Anastassia Khouri, vice-présidente, n'était pas renouvelable puisqu'il s'agissait d'un second mandat.

Par ailleurs, M^{me} Janie Lachapelle et M^{me} Suzanne Rochefort n'ont pas souhaité solliciter un second mandat.

Le 27 mars 2013, le Conseil des ministres a nommé deux nouveaux membres du conseil : M^{me} Isabelle Ducharme et M. Stanley Péan.

Le processus de révision législative étant lancé, le ministère a ainsi procédé à un renouvellement limité afin de permettre, le moment venu, de nouvelles nominations conformes aux profils de compétence qui seront définis par la nouvelle loi.

COMPOSITION POUR L'EXERCICE 2012-2013

Président

Guy Berthiaume

Président-directeur général, BANQ

Vice-présidente

Anastassia Khouri

Bibliothécaire émérite, Université McGill

Membres

Isabel Assunção

Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville de Montréal

Gaston Bellemare

Président, Association nationale des éditeurs de livres

Isabelle Cadrin

Directrice, arrondissement du Plateau Mont-Royal, Ville de Montréal

Marie-Josée Courchesne

Pilote intégrateur en gestion électronique des documents, Direction de programme de la planification stratégique des technologies de l'information, Curateur public du Québec

Martin Desroches

Directeur général, Cinémaimage

Isabelle Ducharme

Coordonnatrice, programme « Vivre en santé avec une blessure médullaire » (à compter du 27 mars 2013)

Joëlle Fontaine-Gariépy

Étudiante et représentante des usagers de l'extérieur de la ville de Montréal

Louise Guillemette-Labory

Directrice associée, Bibliothèques, Direction du développement culturel et des bibliothèques, Service du développement culturel, Ville de Montréal

Christiane Huot

Directrice retraitée, Service des archives et de la gestion des documents, Université du Québec à Montréal

Janie Lachapelle

Spécialiste en activités cliniques, Service d'adaptation de l'information en médias substituts, Institut Nazareth et Louis-Braille (jusqu'au 6 novembre 2012)

Yvan Lamonde

Professeur émérite, Université McGill, et représentant des usagers de la ville de Montréal

Francis Leblond

Archiviste, Fédération des caisses Desjardins du Québec

Wendy Lessard-Durrant

Directrice retraitée, Bibliothèque de l'Université Bishop's

Stanley Péan

Animateur de radio et chroniqueur (à compter du 27 mars 2013)

Suzanne Rochefort

Chef du Service des bibliothèques, Ville de Lévis (jusqu'au 6 novembre 2012)

Joëlle Thivierge

Directrice générale, Réseau BIBLIO de l'Estrie

Gérald R. Tremblay

Avocat associé, McCarthy Tétrault

Secrétaire

Carole Payen

Secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence, BANQ

COMITÉ EXÉCUTIF

(aboli le 28 mars 2013)

Guy Berthiaume, président

Louise Guillemette-Labory

Anastassia Khouri

Francis Leblond

Wendy Lessard-Durrant

Comités rattachés au conseil d'administration

Les comités rattachés au conseil d'administration sont composés de membres de celui-ci, d'experts externes et de représentants de BANQ.

COMITÉ D'AUDIT

En mars 2013, le comité d'audit a amorcé une réflexion sur son mandat. Il a redéfini son rôle premier, consistant à aider le conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière.

À ce titre, le comité procède à l'examen des états financiers de BANQ et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Il reçoit le rapport du Vérificateur général sur les états financiers, procède à l'examen de la prévision budgétaire annuelle, surveille l'environnement de contrôle et la gestion des risques, et met en œuvre les processus nécessaires pour détecter toute fraude ou erreur.

La présidente du comité supervise également les travaux de la directrice de la vérification interne.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres du conseil d'administration de BAnQ

Martin Desroches

Francis Leblond

Suzanne Rochefort

(jusqu'au 6 novembre 2012)

Membres externes

Louise Charette, présidente

Consultante en planification stratégique et développement organisationnel, membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Michel Hamelin

Associé leader, Services organisationnels et financiers, et membre du Comité de direction du cabinet Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.

Membres du personnel de BAnQ invités

Louise Boutin

Directrice générale de l'administration et des services internes

Magda Greiss

Directrice de la vérification interne

Johanne Matton

Directrice des ressources financières

COMITÉ SUR LES COLLECTIONS ET LES SERVICES DE BAnQ

Le mandat du comité sur les collections et les services de BAnQ est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations ou de réglementations en matière de développement et de gestion des collections et services de BAnQ. Ces

avis doivent prendre en considération les missions de l'institution et ses divers publics, ainsi que son environnement de coopération avec les milieux documentaires québécois, les milieux culturels et les milieux d'éducation.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres du conseil d'administration de BAnQ

Isabel Assunção, présidente

Marie-Josée Courchesne

Louise Guillemette-Labory

Christiane Huot

Yvan Lamonde

Francis Leblond

Wendy Lessard-Durrant

Suzanne Rochefort

(jusqu'au 6 novembre 2012)

Membres externes

Denys Chouinard

Président, Groupe des archivistes de l'île de Montréal

Françoise Martin

Responsable des Bibliothèques de Terrebonne

Membres du personnel de BAnQ invités

Normand Charbonneau

Conservateur et directeur général des archives

Benoit Ferland

Directeur général de la conservation

Hélène Roussel

Directrice générale de la diffusion

COMITÉ SUR LES SERVICES ADAPTÉS

Le mandat du comité sur les services adaptés est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations ou de réglementations de BAnQ en matière de développement de services aux personnes handicapées et de développement des collections pour les personnes ayant une déficience perceptuelle ou des limitations fonctionnelles. Il s'attache à garantir au sein de BAnQ l'accessibilité aux collections

et services adaptés, notamment grâce aux technologies de l'information et des télécommunications. Le comité conseille également BAnQ sur la mise en œuvre de partenariats avec les autres institutions intéressées.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membre du conseil d'administration

Janie Lachapelle

(jusqu'au 6 novembre 2012)

Isabelle Ducharme, présidente

(à compter du 27 mars 2013; auparavant, M^{me} Ducharme était membre externe de ce comité)

Membres externes

Émilie Boulet-Lévesque

Coordonnatrice, responsable du service d'interprétation visuelle pour les cégeps de l'ouest du Québec, Cégep du Vieux-Montréal

Guylaine Martin

Directrice générale, Baluchon Alzheimer

Diane Milliard

Directrice générale, Association du Québec pour l'intégration sociale, Institut québécois de la déficience intellectuelle

Elizabeth Walcot-Gayda

Représentante du milieu des troubles d'apprentissage

Membres du personnel de BAnQ invités

Hélène Roussel

Directrice générale de la diffusion

André Vincent

Chef des services adaptés

COMITÉ SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le mandat du comité sur les technologies de l'information est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration au sujet des orientations et projets institutionnels dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. Le comité analyse et commente notamment la planification annuelle et triennale de BAnQ élaborée

dans le cadre de la réglementation gouvernementale. Le comité peut également être appelé à étudier tout projet de politique ou de règlement de BAnQ relié aux technologies de l'information et des télécommunications.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres du conseil d'administration de BAnQ

Gaston Bellemare
Christiane Huot

Membres externes

Mario Rancourt, président

Directeur des ressources informationnelles, Sûreté du Québec

Catherine Beaudry

Directrice de la recherche et du développement stratégique, Sûreté du Québec (depuis septembre 2012)

Christian Léveillé

Directeur principal, Technologies, Mouvement Desjardins

Sylvain Perras

Directeur, gestion du portefeuille d'applications, Radio-Canada (depuis septembre 2012)

Membre du personnel de BAnQ invité

François Montreuil

Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

Comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles

Le mandat du comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles est de conseiller BAnQ en matière de services, de collections, de mise en valeur, d'activités culturelles et de promotion destinés aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles. Il doit également fournir des informations de première main sur les besoins de ces publics en matière de services de bibliothèque.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres externes

Efoe-Yves Adjakly
Daniele Bernardes Pimenta
Jennifer Courter
Florente Démosthène
My Loan Duong
Habib El-Hage
Rebeca Garcia
Alice Mascarenhas
Ricardo Mendoza
Robert Vyncke
Ping Wang

Membres du personnel de BAnQ

Guy Berthiaume, président
Président-directeur général

Caroline Fodor

Chef de service de la section Économie, affaires, sciences et technologies

Marylène Le Deuff

Bibliothécaire, services aux nouveaux arrivants

Comité scientifique de la Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Le mandat des membres du comité scientifique consiste à approuver l'orientation de la revue ainsi que l'appel à contributions diffusé annuellement. Les membres du comité sont responsables de la qualité scientifique des articles publiés dans la revue. Ils sélectionnent les propositions d'articles, puis font l'évaluation des articles complets. Enfin, ils peuvent émettre des recommandations visant l'amélioration des composantes de la revue et de son processus d'évaluation.

COMPOSITION DU COMITÉ

Membres externes

Pierre-Édouard Latouche
Université du Québec à Montréal

Benoît Melançon

Université de Montréal

Josée Vincent

Université de Sherbrooke

Membres du personnel de BAnQ

Guy Berthiaume, président
Président-directeur général

Isabelle Charuest

Chef des services à distance et de la formation

Sophie Montreuil

Directrice de la recherche et de l'édition

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Au cours de l'année, le sous-comité du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de BAnQ s'est réuni à trois reprises et s'est assuré de la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de l'institution. De plus, le sous-comité a bonifié la page d'accueil de cette section en y versant des modèles de lettres qui peuvent

être utiles au demandeur d'accès. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo.

Conformément au paragraphe 4 de l'article 2 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1, r. 0.2), BAnQ doit intégrer dans son rapport

annuel un bilan rendant compte des demandes d'accès à des documents qu'elle a reçues et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels réalisées au sein de l'institution.

Le bilan qui suit couvre l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues par BAnQ et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels réalisées au sein de l'institution

TABEAU J – DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS

- **Nombre** de demandes d'accès **reçues** : 44
- **Nature** et **nombre** des demandes d'accès reçues

Nombre	Nature
10	Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique
19	Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques
6	Renseignements relatifs à l'économie
9	Demandes d'accès à des renseignements personnels

- Nombre de demandes d'accès **acceptées entièrement** : 21
- Nombre de demandes d'accès **partiellement acceptées** : 9

Nombre	Restrictions applicables ¹
2	Article 1, Loi sur l'accès
2	Articles 14, 53, 54 et 59, Loi sur l'accès
1	Articles 14, 34, 53, 54 et 59, Loi sur l'accès
1	Articles 1, 37, 39, 53 et 54, Loi sur l'accès
1	Articles 14, 23, 24 et 49, Loi sur l'accès
1	Articles 21, 23 et 24, Loi sur l'accès
1	Article 48, Loi sur l'accès

- Nombre de demandes **refusées** : 14

Nombre	Restrictions applicables
8	Article 1, Loi sur l'accès
1	Articles 23, 37 et 39, Loi sur l'accès
3	Article 48, Loi sur l'accès
1	Article 29, alinéa 2, Loi sur l'accès
1	Articles 23 et 24, Loi sur l'accès

1. Les restrictions applicables inscrites dans ce tableau sont celles prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1 (ci-après « Loi sur l'accès »).

- Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de **mesures d'accommodements raisonnables** : aucune
- Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de **demande de révision** devant la Commission d'accès à l'information : 1
- Délai de traitement des demandes d'accès :

Délai	Nombre de demandes
20 jours	31
30 jours	12
+ de 30 jours	1

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Par souci de sensibilisation de son personnel en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, BAnQ a offert à une vingtaine de ses employés une séance de formation d'une demi-journée élaborée de concert avec l'Association sur l'accès et sur la protection de l'information. Cette séance avait pour but de fournir à des archivistes qui traitent des archives détenues par BAnQ ou qui y donnent accès un cadre de référence leur permettant d'interpréter et d'appliquer les restrictions au droit d'accès prévues dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Elle a permis de prendre connaissance des décisions rendues par la Commission d'accès à l'information et d'autres instances et de mieux comprendre comment ces restrictions d'accès doivent être appliquées aux documents détenus par BAnQ. Cette séance de formation, qui a nécessité la mobilisation de temps et d'énergies substantielles, a été très bien accueillie par l'ensemble des employés qui y ont participé.

BAnQ utilise divers moyens de communication interne afin de diffuser à toute l'institution les règles à suivre en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Que ce soit par le truchement d'articles parus dans son journal interne, *Le Filigrane*, ou encore au moyen de son intranet, BAnQ diffuse régulièrement de l'information visant à sensibiliser son personnel en ces matières.

Enfin, du 24 au 28 septembre 2012, BAnQ a tenu la Semaine du droit à l'information, lors de laquelle des capsules d'information et des jeux-questionnaires permettant aux employés de tester leurs connaissances ont été diffusés tous les jours, au moyen de l'intranet, dans le but de sensibiliser le personnel en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Accès à l'égalité en emploi

Voir tableaux p. 55-56.

Tableaux et graphiques

ACTIVITÉS, COLLECTIONS ET FONDS

1. Fréquentation
2. Usagers inscrits
3. Utilisation des ressources documentaires
4. Demandes d'information et de référence
5. Visites et activités de formation
6. Activités d'animation
7. Expositions et activités culturelles
8. Acquisitions
9. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales (nombre de documents)
10. Traitement documentaire et archivistique
11. État des collections au 31 mars 2013
12. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
13. Programme de catalogage avant publication (CIP)
14. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
15. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
16. Approbation de calendriers de conservation

RESSOURCES HUMAINES

17. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles : résultats comparatifs
18. Représentation et sous-représentation des employés membres des groupes cibles par regroupements d'emplois au 31 mars 2013
19. Représentation et sous-représentation des personnes handicapées par catégories professionnelles réservées à ce groupe cible au 31 mars 2013

Légende

– : non disponible ou non applicable

Activités, collections et fonds

TABEAU 1 – FRÉQUENTATION

	2011-2012	2012-2013	
Visites sur place	2 714 488	2 575 553	- 5 %
Visites à la Grande Bibliothèque	2 672 328	2 539 493	- 5 %
Visites au Centre de conservation	2 062	2 338	+ 13 %
Visites dans les centres d'archives	40 098	33 722	- 16 %
Visites virtuelles	4 747 405	5 516 407	+ 16 %

TABEAU 2 – USAGERS INSCRITS

	2011-2012	2012-2013	
Usagers inscrits	299 836	316 158	+ 5 %

TABEAU 3 – UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

	2011-2012	2012-2013	
Documents empruntés – Collection universelle	4 878 533	5 259 406	+ 8 %
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	4 824 505	5 058 095	+ 5 %
Documents numériques	54 028	201 311	+ 273 %
Documents consultés	3 674 337	7 541 394	+ 105 %
Collection universelle	1 315 855	1 259 080	- 4 %
Collections patrimoniales	164 449	128 055	- 22 %
Fonds et collections d'archives	31 052	36 235	+ 17 %
Documents numériques ¹	2 162 981	6 118 024	+ 183 %
TOTAL	8 552 870	12 800 800	+ 50 %
Prêt entre bibliothèques			
Documents prêtés par BAnQ	10 402	12 297	+ 18 %
Documents empruntés par BAnQ	2 464	2 123	- 14 %
Catalogues en ligne et bases de données – nombre de sessions			
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	2 546 782	2 842 575	+ 12 %
Catalogue des fonds et collections d'archives	181 126	204 226	+ 13 %
Bases de données	539 128	630 934	+ 17 %

1. Cette donnée est composée des consultations des ressources électroniques hébergées par des fournisseurs externes et, depuis 2012-2013, des consultations des ressources numérisées par BAnQ.

TABEAU 4 – DEMANDES D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET ¹		TOTAL		
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	
Grande Bibliothèque	220 023	210 949	31 046	29 205	6 603	6 255	257 672	246 409	- 4 %
Centre de conservation	961	875	194	207	516	358	1 671	1 440	- 14 %
Centres d'archives	–	26 780	11 123	9 428	13 295	9 534	24 418	45 742	–
TOTAL	220 984	238 604	42 363	38 840	20 414	16 147	283 761	293 591	+ 3 %

1. Y compris les demandes transmises par courrier.

TABEAU 5 – VISITES ET ACTIVITÉS DE FORMATION

	VISITES ¹				ACTIVITÉS DE FORMATION ²				TOTAL					
	2011-2012		2012-2013		2011-2012		2012-2013		2011-2012		2012-2013			
	N ^b re	Partici- pants	N ^b re	Partici- pants	N ^b re	Partici- pants	N ^b re	Partici- pants	N ^b re	Partici- pants	N ^b re	Partici- pants	N ^b re	Partici- pants
Grande Bibliothèque ³	807	8 787	1 305	10 054	187	3 325	199	2 981	994	12 112	1 504	13 035	+ 51 %	+ 8 %
Centre de conservation	3	35	3	66	51	1 295	49	1 674	54	1 330	52	1 740	- 4 %	+ 31 %
Centres d'archives	84	1 501	130	2 420	27	421	41	726	111	1 922	171	3 146	+ 54 %	+ 64 %
TOTAL	894	10 323	1 438	12 540	265	5 041	289	5 381	1 159	15 364	1 727	17 921	+ 49 %	+ 17 %

1. Y compris les visites guidées et les visites autonomes avec audioguide.

2. Activités de formation destinées aux usagers.

3. Les données concernant les visites en 2011-2012 ont été rectifiées depuis la publication du rapport annuel antérieur.

TABEAU 6 – ACTIVITÉS D'ANIMATION¹

	2011-2012		2012-2013			
	Nbre	Participants	Nbre	Participants		
Grande Bibliothèque	600	35 802 ²	558	28 926 ³	- 7 %	- 19 %
Centre de conservation	2	40	3	235	+ 50 %	+ 488 %
Centres d'archives	44	1 822	34	651	- 23 %	- 64 %
TOTAL	646	37 664	595	29 812	- 8 %	- 21 %

1. Y compris les activités culturelles.

2. L'activité Nuit blanche a attiré 13 000 participants à la Grande Bibliothèque en 2012.

3. L'activité Nuit blanche a attiré 6 255 participants à la Grande Bibliothèque en 2013.

TABEAU 7 – EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

	EXPOSITIONS		ACTIVITÉS CULTURELLES			
	2011-2012	2012-2013	2011-2012		2012-2013	
	Nbre	Nbre	Nbre	Participants	Nbre	Participants
Grande Bibliothèque	13	11	150	27 812 ¹	181	21 431 ²
Centre de conservation	1	1	—	—	—	—
Centres d'archives	19	22	3	173	3	60
Expositions itinérantes	20	10 ³	—	—	—	—
TOTAL	53	44	153	27 985	184	21 491

1. L'activité Nuit blanche a attiré 13 000 participants à la Grande Bibliothèque en 2012.

2. L'activité Nuit blanche a attiré 6 255 participants à la Grande Bibliothèque en 2013.

3. Cinq expositions différentes ont été présentées dans 10 lieux hors réseau. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux.

TABLEAU 8 – ACQUISITIONS

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES D'ARCHIVES		TOTAL		
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	
	Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents		
Livres imprimés	88 416	86 286	29 511	35 233	–	–	117 927	121 519	+ 3 %
Publications en série en cours (abonnements 1)	1 854	1 991	12 647	11 939	–	–	14 501	13 930	- 4 %
Documents cartographiques	58	64	247	439	488 969	845	489 274	1 348	- 100 %
Documents audiovisuels	22 604	24 973	3 906	5 623	3 640	4 566	30 150	35 162	+ 17 %
Documents graphiques	–	–	6 426	5 055	768 969	103 657	775 395	108 712	- 86 %
Documents d'archives textuels (m. l. 2)	–	–	–	–	2 258	1 863	2 258	1 863	- 17 %
Microformes	– 3	– 3	371	349	1 137	0	1 508	349	- 77 %
Autres documents	0	0	0	0	37	75	37	75	+ 103 %

	N ^{bre} de titres		N ^{bre} de titres		N ^{bre} de titres ⁴		N ^{bre} de titres		
Livres numériques	17 422	21 645	3 321	3 735	–	–	20 743	25 380	+ 22 %
Bases de données	215	226	–	–	–	–	215	226	+ 5 %
Publications en série électroniques en cours	25 419	27 059	5 168	5 188	–	–	30 587	32 247	+ 5 %
Fichiers informatiques ⁵	869	2 517	109	103	–	–	978	2 620	+ 168 %
Documents d'archives textuels (Mo ⁶)	–	–	–	–	5 367	73 161	5 367	73 161	+ 1263 %
Autres documents numériques	1 910 473	2 249 456	0	0	0	78 863	1 910 473	2 328 319	+ 22 %

1. Les publications en série des collections patrimoniales sont acquises majoritairement par dépôt légal.

2. m. l. : mètre linéaire.

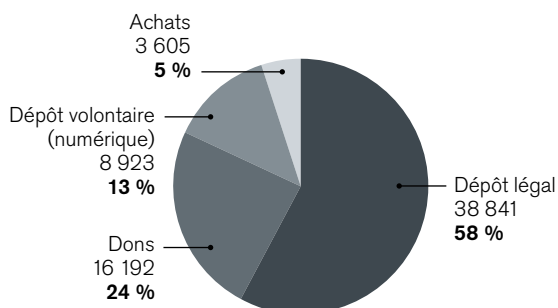
3. Les microformes courantes sont comptabilisées sous la rubrique Publications en série en cours.

4. Dans les cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

5. Fichier informatique : « donnée ou programme logiciel, par exemple jeu d'ordinateur, cours de langue ou autre logiciel d'application, offerts aux utilisateurs pour le prêt ou la consultation sur place sur des disques lisibles en ordinateur, des cassettes ou tout autre moyen de stockage » (ISO 2789).

6. Mo : mégaoctet.

GRAPHIQUE 9 – MODES D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS PATRIMONIALES (NOMBRE DE DOCUMENTS)



GRAPHIQUE 10 – TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE

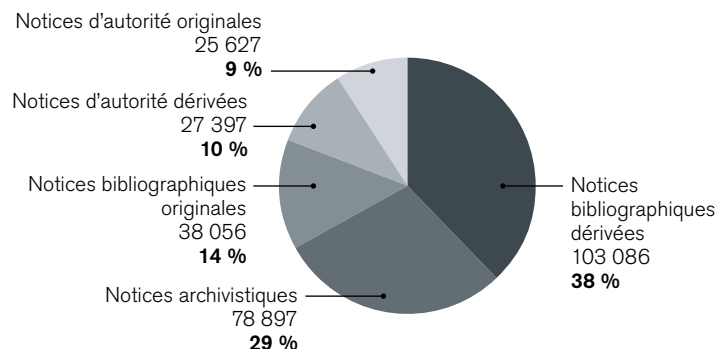


TABLEAU 11 – ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS 2013

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES D'ARCHIVES		TOTAL		
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	
	N ^{bre} de documents		N ^{bre} de documents		N ^{bre} de documents		N ^{bre} de documents		
Livres imprimés	1 447 103	1 509 967	1 049 253	1 078 498	–	–	2 496 356	2 588 465	+ 4 %
Publications en série imprimées	91 877	93 805	1 685 516	1 708 870	–	–	1 777 393	1 802 675	+ 1 %
Documents cartographiques	3 761	3 838	63 697	64 306	1 102 220	1 243 161	1 169 678	1 311 305	+ 12 %
Documents audiovisuels	401 045	429 002	90 066	96 549	76 629	78 459	567 740	604 010	+ 6 %
Documents graphiques	–	–	114 443	122 725	18 796 814	18 747 610	18 911 257	18 870 335	0 %
Documents d'archives textuels (m. l. ¹)	–	–	–	–	58 917	60 492	58 917	60 492	+ 3 %
Microformes	– ²	– ²	460 897	461 498	139 188	139 188	600 085	600 686	0 %
Autres documents	664	695	712	805	2 288	2 363	3 664	3 863	+ 5 %
	N ^{bre} de titres		N ^{bre} de titres		N ^{bre} de titres ³		N ^{bre} de titres		
Livres numériques	68 917	90 562	25 401	29 350	–	–	94 318	119 912	+ 27 %
Bases de données	218	229	–	–	–	–	218	229	+ 5 %
Publications en série électroniques	23 536	24 125	7 060	7 350	–	–	30 596	31 475	+ 3 %
Fichiers informatiques ⁴	2 147	3 016	2 548	2 525	–	–	4 695	5 541	+ 18 %
Documents d'archives textuels (Mo ⁵)	–	–	–	–	20 780	92 164	20 780	92 164	+ 344 %
Autres documents numériques	1 944 003 ⁶	2 286 930	46 896	49 641	866	79 647	1 991 765	2 416 218	+ 21 %

1. m. l. : mètre linéaire.

2. Les microformes sont incluses dans les données relatives aux collections patrimoniales.

3. Dans les cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.

4. Fichier informatique : « donnée ou programme logiciel, par exemple jeu d'ordinateur, cours de langue ou autre logiciel d'application, offerts aux utilisateurs pour le prêt ou la consultation sur place sur des disques lisibles en ordinateur, des cassettes ou tout autre moyen de stockage » (ISO 2789).

5. Mo : mégaoctet.

6. Cette donnée a été rectifiée depuis la publication du rapport annuel antérieur.

TABLEAU 12 – NUMÉRISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES ET ARCHIVISTIQUES

	2011-2012		2012-2013	
	N ^{bre} de titres	N ^{bre} de fichiers	N ^{bre} de titres	N ^{bre} de fichiers
Livres imprimés	531	74 870	1 386	71 417
Publications en série	16	534 968	76	139 225
Documents d'archives textuels	–	1 462 716	–	1 248 727
Documents audiovisuels	2 643	193 993	2 757	138 697
Documents cartographiques	–	4 875	–	1 339
Documents graphiques	–	105 706	–	109 701

TABLEAU 13 – PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CIP)

	2011-2012	2012-2013	
Demandes reçues	3 179	3 034	- 5 %
Éditeurs participants	320	334	+ 4 %

TABLEAU 14 – NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE (ISBN)

	2011-2012	2012-2013	
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	872	815	- 7 %
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 098	2 987	- 4 %

TABLEAU 15 – PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ARCHIVES – SUBVENTIONS ACCORDÉES

RÉGION	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES ¹	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
01- Bas-Saint-Laurent	7 000,00 \$	4 500,00 \$	35 129,84 \$	30 483,00 \$
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	15 939,00 \$	8 671,00 \$	139 187,36 \$	120 600,00 \$
03- Québec	25 869,00 \$	29 109,00 \$	69 573,68 \$	60 280,00 \$
04- Mauricie	6 000,00 \$	3 000,00 \$	36 229,84 \$	31 583,00 \$
05- Estrie	23 264,00 \$	9 531,00 \$	110 072,52 \$	96 132,00 \$
06- Montréal	58 873,00 \$	32 233,00 \$	104 707,52 \$	90 767,00 \$
07- Outaouais	15 344,00 \$	8 479,00 \$	34 325,84 \$	29 679,00 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	12 000,00 \$	6 246,00 \$	69 278,68 \$	59 985,00 \$
09- Côte-Nord	0,00 \$	0,00 \$	32 920,84 \$	28 274,00 \$
10- Nord-du-Québec	5 310,00 \$	3 000,00 \$	33 686,84 \$	29 040,00 \$
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4 555,00 \$	3 438,00 \$	68 445,84 \$	63 799,00 \$
12- Chaudière-Appalaches	18 885,00 \$	9 171,00 \$	70 746,68 \$	61 453,00 \$
13- Laval	4 890,00 \$	2 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
14- Lanaudière	16 700,00 \$	4 000,00 \$	36 072,84 \$	31 426,00 \$
15- Laurentides	8 158,00 \$	11 262,00 \$	35 442,84 \$	30 796,00 \$
16- Montérégie	17 490,00 \$	17 374,00 \$	177 098,18 \$	153 864,00 \$
17- Centre-du-Québec	9 523,00 \$	7 786,00 \$	63 719,66 \$	54 426,00 \$
TOTAL	249 800,00 \$	159 800,00 \$	1 116 639,00 \$	972 587,00 \$

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

TABLEAU 16 – APPROBATION DE CALENDRIERS DE CONSERVATION

	2011-2012	2012-2013	
Nouveaux / refondus	175	124	- 29 %
Modifiés	89	182	+ 104 %

Ressources humaines

TABEAU 17 – REPRÉSENTATION ET SOUS-REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS MEMBRES DES GROUPES CIBLES : RÉSULTATS COMPARATIFS

Groupes cibles	2011-2012			2012-2013		
	Effectif ¹	Nombre d'employés total ²	à ajouter ³	Effectif ¹	Nombre d'employés total ²	à ajouter ³
Femmes	755	428	33	742	422	33
Autochtones	755	2	1	742	1	1
Minorités visibles	755	76	13	742	76	12
Minorités ethniques	755	33	23	742	31	23
Personnes handicapées	755	28	10	742	27	10

1. On calcule dans l'effectif total le nombre d'employés permanents et temporaires au sein de l'institution à l'exception du personnel prêté par la Ville de Montréal et du personnel étudiant.

2. Le nombre d'employés total précise uniquement la représentation totale des groupes cibles au sein de l'institution.

3. Le nombre d'employés à ajouter indique la sous-représentation des groupes cibles dans chaque catégorie pour toute l'institution.

TABEAU 18 - REPRÉSENTATION ET SOUS-REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR REGROUPEMENTS D'EMPLOIS AU 31 MARS 2013

Regroupements d'emplois	Effectif total ¹	Autochtones		Femmes		Minorités ethniques		Minorités visibles	
		Nombre d'employés actuel ²	à ajouter ³	Nombre d'employés actuel ²	à ajouter ³	Nombre d'employés actuel ²	à ajouter ³	Nombre d'employés actuel ²	à ajouter ³
Cadres supérieurs	7	0		0		0		0	
Personnel de direction et chefs de service	37	0		0		0		0	
Personnel de coordination	19	0		0		1		0	
Bibliothécaires	81	0		0		4		2	
Bibliothécaires temporaires	20	0		6		0		0	
Archivistes	27	1		0		0		0	
Personnel professionnel en informatique	19	0		0		0		0	
Autre personnel professionnel	50	0		0		2		0	
Personnel bibliothéconomique et techniciens en documentation	112	0		0		1		0	
Personnel bibliothéconomique et techniciens en documentation temporaires	24	0		0		1		0	
Personnel technique en informatique	28	0		3		1		2	
Autre personnel technique	50	0		0		0		1	
Commis de bibliothèque	121	0		9		7		0	
Commis de bibliothèque temporaires	48	0		14		1		1	
Autre personnel de soutien et personnel de secrétariat	80	0		0		4		2	
Autre personnel de soutien temporaire	9	0		0		1		0	
Personnel manuel et de transport	10	0		1		0		4	
TOTAL	742	1	1	422	33	31	23	76	12

1. On calcule dans l'effectif total le nombre d'employés permanents et temporaires au sein de l'institution à l'exception du personnel prêté par la Ville de Montréal et du personnel étudiant. La colonne *Effectif total* dénombre, par groupe cible, les employés dans chaque regroupement d'emplois, subdivisé si le nombre le justifie selon le statut des employés, soit permanent (permanent, permanent temps partiel), soit temporaire.

2. Les colonnes *Nombre d'employés actuel* précisent uniquement la représentation totale de chaque groupe cible. Afin de préserver la confidentialité, les données spécifiant le nombre de personnes des groupes cibles dans les regroupements d'emplois ne figurent pas au tableau.

3. Les colonnes *Nombre d'employés à ajouter* indiquent la sous-représentation des groupes cibles dans chaque regroupement d'emplois.

**TABLEAU 19 – REPRÉSENTATION ET SOUS-REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES RÉSERVÉES À CE GROUPE CIBLE AU 31 MARS 2013**

Catégories professionnelles		Effectif total ¹	Nombre d'employés actuel ²	Nombre d'employés à ajouter ³
01	Cadres supérieurs	7		0
02	Cadres intermédiaires et autres administrateurs	37		0
03	Professionnels	209		6
04	Personnel semi-professionnel et personnel technique	193		0
05	Surveillants	3		0
07	Personnel administratif et personnel de bureau	50		2
10	Personnel de bureau	233		1
12	Travailleurs manuels spécialisés	9		1
14	Autres travailleurs manuels	1		0
Total		742	27	10

1. On calcule dans l'effectif total le nombre d'employés permanents et temporaires au sein de l'institution à l'exception du personnel prêté par la Ville de Montréal et du personnel étudiant.

La colonne *Effectif total* dénombre les employés dans chacune des catégories professionnelles.

2. La colonne *Nombre d'employés actuel* précise uniquement la représentation totale des personnes handicapées au sein de l'institution.

Afin de préserver la confidentialité, les données spécifiant le nombre de personnes handicapées dans les catégories professionnelles ne figurent pas au tableau.

3. La colonne *Nombre d'employés à ajouter* indique la sous-représentation des personnes handicapées dans chaque catégorie professionnelle.

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2013

Table des matières

61	Rapport de la direction
62	Rapport de l'auditeur indépendant
64	État des résultats
65	État de l'excédent (déficit) cumulé
66	État de la situation financière
67	État de la variation de la dette nette
68	État des flux de trésorerie
69	Notes complémentaires

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et la Loi 25 en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

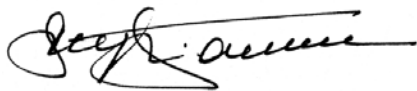
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Guy Berthiaume

La directrice générale de l'administration
et des services internes,



Louise Boutin

Montréal, le 28 juin 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers en fonction de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ce risque, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé au 31 mars 2013 à l'état de la situation financière le montant de 181 581 097 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRO, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec de 117 177 437 \$ et des revenus et une surévaluation du déficit annuel et cumulé de 64 403 660 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Opinion avec réserve

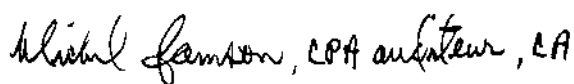
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 28 juin 2013

État des résultats

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	51 374 350 \$	51 374 350 \$	52 079 960 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	550 000	550 000	550 000
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (note 22)	34 000	36 144	33 853
Contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (note 22)	23 000	23 000	28 750
Contribution financière de la Commission des biens culturels du Québec (note 22)	25 000	25 000	–
Intérêts	6 054 638	6 316 002	6 686 642
Virement des contributions reportées (note 3)	18 775 734	(46 607 013)	18 033 748
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 5)	8 038 929	8 008 947	7 858 185
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	12 993	10 309	17 771
Virement des contributions reportées (note 17)	10 000	9 925	10 537
Autres contributions	15 385	23 000	37 000
Autres revenus (note 6)	3 125 866	6 748 402	2 888 917
Intérêts	417 000	370 043	326 362
	89 461 195	27 892 409	89 556 025
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	41 920 573	41 478 406	40 862 872
Charge résultant d'un sinistre	–	30 546	372 086
Services professionnels, administratifs et autres	5 868 048	5 273 008	5 455 371
Loyer	5 575 244	5 585 148	5 427 313
Taxes et permis	4 979 325	4 955 464	4 868 868
Fournitures et approvisionnements	4 163 262	3 870 777	3 584 560
Entretien et réparations	3 844 817	3 943 161	3 605 101
Publicité et communication	1 013 122	1 140 520	1 221 001
Frais de déplacement et de représentation	396 961	333 623	363 165
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 132 387	1 132 049	1 366 439
Contributions octroyées à la Cinémathèque	550 000	550 000	550 000
Amortissement des immobilisations corporelles	14 200 139	13 616 901	13 344 838
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	307 221	217 733	513 891
Achats pour le fonds patrimonial (note 8)	173 390	228 535	278 613
Frais financiers (note 7)	7 070 591	7 278 690	7 717 114
	91 195 080	89 634 561	89 531 232
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL (note 4)	(1 733 885) \$	(61 742 152) \$	24 793 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent (déficit) cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
Excédent cumulé au début	23 105 460 \$	23 105 460 \$	23 080 667 \$
(Déficit) excédent annuel	(1 733 885)	(61 742 152)	24 793
(Déficit) excédent cumulé à la fin	21 371 575 \$	(38 636 692) \$	23 105 460 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

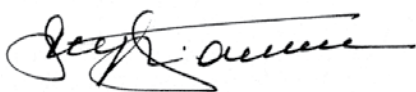
au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 9)	14 125 518 \$	11 594 945 \$
Placements (note 10)	11 443 078	11 443 078
Débiteurs (note 11)	2 552 562	2 602 677
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (notes 3 et 12)	340 823	183 307 828
Frais d'émission reportés liés aux dettes (note 3)	–	505 006
	28 461 981	209 453 534
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	8 261 536	8 227 989
Intérêts courus à payer	2 269 844	2 525 871
Provision pour vacances (note 13)	3 783 239	3 687 158
Emprunts (note 14)	35 929 277	39 970 461
Dettes (notes 3 et 15)	147 460 892	144 339 456
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	665 905	720 039
Revenus reportés	145 737	158 973
Contributions des gouvernements du Québec et du Canada reportées (note 17)	7 610 251	129 473 539
Provision pour congés de maladie (note 13)	3 046 389	3 062 845
	209 173 070	332 166 331
DETTE NETTE	(180 711 089)	(122 712 797)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 18)	137 175 554	140 915 209
Charges payées d'avance	4 898 843	4 903 048
	142 074 397	145 818 257
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(38 636 692) \$	23 105 460 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 19)**ÉVENTUALITÉS** (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,



Guy Berthiaume

La présidente du comité d'audit,



Louise Charette

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(1 733 885) \$	(61 742 152) \$	24 793 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 001 653)	(10 098 673)	(9 291 699)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 200 139	13 616 901	13 344 838
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	307 221	221 427	513 891
	(2 494 293)	3 739 655	4 567 030
Acquisition des charges payées d'avance	(4 924 513)	(4 898 843)	(4 842 084)
Utilisation des charges payées d'avance	4 881 580	4 903 048	4 707 619
	(42 933)	4 205	(134 465)
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(4 271 111)	(57 998 292)	4 457 358
DETTE NETTE AU DÉBUT	(122 712 797)	(122 712 797)	(127 170 155)
DETTE NETTE À LA FIN	(126 983 908) \$	(180 711 089) \$	(122 712 797) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent annuel	(61 742 152) \$	24 793
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 616 901	13 344 838
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	221 427	513 891
Virement des contributions reportées	46 597 087	(18 044 285)
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes (note 3)	–	158 965
	(1 306 737)	(4 001 798)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	50 115	(60 535)
Contributions à recevoir	14 506 630	19 127 301
Intérêts courus à recevoir	–	(2 700)
Créditeurs et charges à payer	(27 418)	477 940
Intérêts courus à payer	(256 027)	(249 245)
Provision pour vacances	96 081	43 103
Provision pour congés de maladie	(16 456)	46 056
Revenus reportés	(13 236)	(7 395)
Charges payées d'avance	4 205	(134 465)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	13 037 157	15 238 262
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(10 037 708)	(8 925 019)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	387 473	10 682 810
Emprunts remboursés	(4 428 657)	–
Dettes effectuées	17 872 437	–
Dettes remboursées	(14 245 995)	(14 301 139)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition effectuées	52 147	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées	(106 281)	(114 678)
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(468 876)	(3 733 007)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 530 573	2 580 236
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 594 945	9 014 709
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	14 125 518	11 594 945 \$
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Encaisse	14 125 518 \$	11 594 945 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 21.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise.

Instruments financiers

L'encaisse, les débiteurs et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les emprunts, les créditeurs et les charges à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Contributions

Les contributions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Bibliothèque et Archives nationales du Québec comptabilise à titre de revenu les paiements de transfert assortis de critères d'admissibilité mais non assortis de stipulations lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints.

Pour 2012, les contributions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque ont été inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces contributions. Pour 2013, une nouvelle méthode de comptabilisation pour les paiements de transfert a été adoptée par le gouvernement du Québec (note 3).

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrit à la note 8, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels Bibliothèque et Archives nationales du Québec est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens ; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Paielements de transfert

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de contributions annuelles du gouvernement du Québec au cours des exercices futurs. Ces contributions seront comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice où elles seront autorisées par le gouvernement et où Bibliothèque et Archives nationales du Québec satisfera aux conditions d'admissibilité.

Antérieurement à l'exercice courant, ces contributions étaient inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces contributions. Cette modification comptable a été effectuée de façon prospective par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Puisque cette comptabilisation des revenus n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de contributions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Au 31 mars 2013, cette situation a une répercussion de 64 403 660 \$ sur les résultats de l'exercice et sur le déficit cumulé de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Si le gouvernement du Québec autorise des contributions futures, l'écart créé au déficit cumulé se renversera au fur et à mesure de ces autorisations.

Au 31 mars 2013, cette modification a eu les répercussions suivantes sur les postes de l'état de la situation financière :

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(181 581 097) \$
Contributions des gouvernements du Québec et du Canada reportées	117 177 437 \$

Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de Bibliothèques et Archives nationales du Québec puisque les placements de la société ne sont pas dans un marché actif, donc ils sont enregistrés au coût et non pas à la valeur marchande.

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Cet élément ne s'applique pas à Bibliothèque et Archives nationales du Québec puisque ses placements ne sont pas dans un marché actif.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées. Ces informations sont présentées à la note 23.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

En date du 1^{er} avril 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450 ;
- a appliqué les critères prescrits par le chapitre SP 3450 pour déterminer les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur ;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Par contre, cette norme a eu une incidence dans l'état de la situation financière : les frais d'émission reportés liés aux dettes d'un montant de 471 234 \$ ont été reclassés dans la dette à long terme.

4. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de Bibliothèque et Archives nationales du Québec proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts spécifiques.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2013			2012		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total
Revenus	65 796 445 \$	(37 904 036) \$	27 892 409 \$	66 297 719 \$	23 258 306 \$	89 556 025 \$
Charges	66 489 057	23 145 504	89 634 561	66 272 926	23 258 306	89 531 232
Excédent (déficit) annuel	(692 612) \$	(61 049 540) \$	(61 742 152) \$	24 793 \$	– \$	24 793 \$

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

Depuis 2004, la Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 pour une autre période de cinq ans. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, un montant de 8 008 947 \$ (7 858 185 \$ en 2012) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

6. AUTRES REVENUS

Au cours de l'exercice, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a eu gain de cause dans son litige contre Axor. Le gain qui en a résulté, d'un montant de 3 390 250 \$, a été comptabilisé dans les autres revenus et la somme de 2 399 101 \$ servira à rembourser l'emprunt à court terme Axor en 2014.

7. FRAIS FINANCIERS

	2013	2012
Intérêts et frais bancaires	32 266 \$	18 527 \$
Intérêts sur emprunts	862 852	665 701
Intérêts sur la dette et sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	6 383 572	7 032 886
	7 278 690 \$	7 717 114 \$

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012.

8. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de Bibliothèque et Archives nationales du Québec contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications électroniques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, par leur support matériel ou par leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice s'établit à 228 535 \$ (278 613 \$ en 2012). La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 1 507 745 \$ (845 976 \$ en 2012).

9. ENCAISSE

Au 31 mars 2013, les placements effectués par Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont contenus dans l'encaisse en raison d'un taux préférentiel négocié avec la banque et obtenu sur un compte bancaire spécifique.

Au 31 mars 2013, le taux d'intérêt des comptes courants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est de 0,7 % et le taux d'intérêt de son compte de placement est de 1,35 %.

10. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2013, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC 2 (véhicule d'actifs-cadres) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

BTAA bancaire

Les titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Ne pouvant considérer le marché de ces nouveaux billets comme étant actif, la direction estime à 11 443 078 \$ la somme qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2013. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

10. PLACEMENTS (SUITE)

Ainsi, au 31 mars 2013, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient les titres suivants :

Date d'échéance	BTAA de tiers VAC II	2013			2012		
		Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value cumulative	Valeur comptable
20 décembre 2016	Catégorie A-1	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$	7 144 243 \$	(446 760) \$	6 697 483 \$
20 décembre 2016	Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	424 880	(424 880)	–
20 décembre 2016	Catégorie B	77 128	(77 128)	–	77 128	(77 128)	–
20 décembre 2016	Catégorie C	237 192	(237 192)	–	237 192	(237 192)	–
28 septembre 2016	BTAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545)	4 745 595	5 603 140	(857 545)	4 745 595
	Placements à long terme	13 486 583 \$	(2 043 505) \$	11 443 078 \$	13 486 583 \$	(2 043 505) \$	11 443 078 \$

11. DÉBITEURS

	2013	2012
Ville de Montréal	1 817 036 \$	1 750 977 \$
Autres débiteurs	735 526	851 700
	2 552 562 \$	2 602 677 \$

12. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Pour 2012, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux contributions octroyées mais non versées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou au total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque.

Pour 2013, à la suite de la modification comptable relative aux paiements de transfert, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne comptabilise plus de contributions à recevoir sauf pour les remboursements à recevoir pour les intérêts des emprunts temporaires (note 3).

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2013 de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable. Les taux de cotisation du RREFQ, RRAS, RRPE et du RRF sont demeurés inchangés.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 196 263 \$ (2 099 380 \$ en 2012). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Bibliothèque et Archives nationales du Québec évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2013	2012
Solde au début	3 062 845 \$	3 016 789 \$
Charges de l'exercice	1 206 064	1 269 873
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 222 520)	(1 223 817)
Solde à la fin	3 046 389 \$	3 062 845 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Description

Bibliothèque et Archives nationales du Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 094 783 \$ (2 153 073 \$ en 2012) a été calculé. La différence sur le total de 3 046 389 \$ (3 062 845 \$ en 2012), soit un montant de 951 606 \$ (909 772 \$ en 2012), a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement. Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2013 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
RREGOP	1,00	1,50	1,58 à 3,84	1,36 à 3,90	3 à 20 ans	1 à 21 ans
RRPE	2,25	1,25	1,33 à 3,69	1,45 à 3,89	1 à 17 ans	2 à 23 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

	2013	2012
Solde au début	3 687 158 \$	3 644 055 \$
Charges de l'exercice	2 778 068	2 744 253
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 681 987)	(2 701 150)
Solde à la fin	3 783 239 \$	3 687 158 \$

14. EMPRUNTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 91 635 292 \$, aux fins suivantes :

	2013	2012
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	3 030 000 \$	3 030 000 \$
Maintien des actifs	77 178 645	76 760 000
Résorption du déficit d'entretien	808 000	202 000
Aménagements de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec	618 647	618 647
Numérisation	—	2 794 712
Marge de crédit	10 000 000	10 000 000
	91 635 292 \$	93 405 359 \$

14. EMPRUNTS (SUITE)

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2013, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,5 % (1,5 % au 31 mars 2012) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2013	2012
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	2 370 249 \$	2 187 306 \$
Maintien des actifs	33 559 028	37 783 155
	35 929 277 \$	39 970 461 \$

15. DETTES

	2013	2012
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• 4,598 % (taux effectif de 4,646 %) remboursable par un versement de 6 204 265 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	6 200 244 \$	6 893 628 \$
• 3,318 % (taux effectif de 3,345 %) remboursable par versements annuels de 27 172 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2015	81 127	108 687
• 5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par un versement de 69 075 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	68 835	138 150
• 4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par un versement de 3 524 673 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	3 511 664	7 049 345
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 260 423 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	346 092	390 634
• 4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 \$ le 14 mai 2017	252 295	281 638
• 4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 \$ jusqu'au 14 mai 2017	4 230 927	5 108 487
• 2,726 % (taux effectif de 2,743 %) remboursable par un versement de 9 161 226 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	9 153 838	10 688 096
• 4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	4 369 853	5 860 938
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	84 654 150	87 406 342
• 4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	5 329 978	7 151 695
• 4,559 % (taux effectif de 4,608 %) remboursable par un versement de 5 474 200 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	5 468 738	6 842 750
• 4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	56 828	66 726
• 2,961 % (taux effectif de 2,982%) remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	17 747 331	
• 4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	5 988 992	6 352 340
Total	147 460 892 \$	144 339 456 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 5 988 992 \$. Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

15. DETTES (SUITE)

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2014	33 053 813 \$
2015	8 698 207
2016	85 792 103
2017	2 822 475
2018	2 934 771
2019 et suivants	14 159 523

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2013	2012
Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société immobilière du Québec		
▪ 4,48 % (taux effectif de 4,573 %) remboursable par versements mensuels de 1 909,14 \$ jusqu'au 31 octobre 2012 incluant les intérêts	– \$	13 167 \$
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,370 %) remboursable par versements mensuels de 961,52 \$ jusqu'au 31 août 2013 incluant les intérêts	4 757	15 833
▪ 4,60 % (taux effectif de 4,693 %) remboursable par versements mensuels de 2 343,68 \$ jusqu'au 31 mars 2014 incluant les intérêts	27 436	53 641
▪ 3,16 % (taux effectif de 3,205 %) remboursable par versements mensuels de 938,28 \$ jusqu'au 31 mars 2017 incluant les intérêts	42 254	–
▪ 4,28 % (taux effectif de 4,361 %) remboursable par versements mensuels de 6 026,96 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	591 458	637 398
	665 905 \$	720 039 \$

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2014	90 206 \$	25 988 \$	116 194 \$
2015	60 429	22 948	83 377
2016	62 946	20 423	83 369
2017	65 569	17 790	83 359
2018	56 879	15 242	72 121
2019 et suivants	329 876	36 570	366 446

17. CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA REPORTÉES

	2013	2012
Solde au début	129 473 539 \$	133 478 342 \$
Augmentation des engagements du gouvernement du Québec et du Canada	7 901	14 039 482
Virement de l'exercice (gouvernement du Québec)	(1 003 050)	(18 033 748)
Virement de l'exercice (gouvernement du Canada)	(9 925)	(10 537)
Redressement relatif à la comptabilisation des paiements de transfert (note 4)	(120 858 214)	–
Solde à la fin	7 610 251 \$	129 473 539 \$

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

										2013	2012
	Terrain	Bâtiment	Station- nement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécommu- nications	Progiciels développés et logiciels ¹	Documents de biblio- thèque et frais de reliure	Aména- gements loués en vertu de contrats de location- acquisition		TOTAL	TOTAL
Durée de vie utile		10 à 40 ans	40 ans	4 à 10 ans	5 à 10 ans	3 à 10 ans	3 à 10 ans	Durée du bail			
Coût des immobilisations	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	10 592 863	94 713 856	7 786 728	13 956 103	12 124 871	19 299 395	78 034 835	1 160 445		237 669 096	230 373 053
Acquisitions	—	162 063	—	553 282	411 008	2 139 484	6 780 689	52 147		10 098 673	9 291 699
Cessions et radiations	—	(3 500)	—	(7 969)	(48 731)	—	(1 091 623)	—		(1 151 823)	(1 995 656)
Solde de clôture	10 592 863	94 872 419	7 786 728	14 501 416	12 487 148	21 438 879	83 723 901	1 212 592		246 615 946	237 669 096
Amortissement cumulé	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	—	18 018 485	1 293 169	9 954 950	10 478 355	14 267 843	42 253 633	487 452		96 753 887	84 890 814
Amortissement de l'exercice	—	2 456 307	194 668	1 114 991	559 847	1 428 247	7 747 985	114 856		13 616 901	13 344 838
Incidence des cessions et radiations	—	(679)	—	(6 568)	(48 731)	—	(874 418)	—		(930 396)	(1 481 765)
Solde de clôture	20 474 113	1 487 837	11 063 373	10 989 471	15 696 090	49 127 200	602 308			109 440 392	96 753 887
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	\$ 10 592 863	\$ 74 398 306	\$ 6 298 891	\$ 3 438 043	\$ 1 497 677	\$ 5 742 789	\$ 34 596 701	\$ 610 284		\$ 137 175 554	\$ 140 915 209
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	\$ 10 592 863	\$ 76 695 371	\$ 6 493 559	\$ 4 001 153	\$ 1 646 516	\$ 5 031 552	\$ 35 781 202	\$ 672 993		\$ 140 915 209	

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 1 084 673 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2013 (1 733 051 \$ au 31 mars 2012) et ne sont pas amortis.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2015. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 65 084 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2014, à 44 596 \$ pour l'exercice échéant le 31 mars 2015.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 16, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée avec la Société immobilière du Québec, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour des locations de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation totalise 4 727 343 \$ (4 630 687 \$ en 2012). Pour l'exercice 2013-2014, cette charge totalisera 4 755 632 \$.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 635 324 \$ (727 900 \$ au 31 mars 2012) aux fins des opérations et du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également conclu un bail avec la Société immobilière du Québec pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 683 694 \$ (656 472 \$ en 2012). Pour l'exercice 2013-2014, cette charge s'élèvera à 682 704 \$.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

Ce bail est fait en considération d'un loyer annuel composé d'un prix de base, des taxes, des frais d'exploitation, des frais d'énergie et des travaux d'aménagement. L'estimation du montant des versements à effectuer sur les loyers au cours des prochains exercices, basé sur le loyer de 2013, se détaille comme suit :

	Loyer
2014	682 704 \$
2015	682 704
2016	682 704
2017	682 704
2018	682 704
2019 et suivants	7 168 395

20. ÉVENTUALITÉS

Axor Construction Canada Inc. ou alternativement Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrement Métalliques Bussièrès Ltée pour une somme de 1 000 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec, ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié. La tenue du procès a été fixée du 15 au 18 novembre 2013.

Puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec a eu gain de cause dans le litige l'opposant à Axor (note 6), Recouvrement Métalliques Bussièrès Ltée devrait normalement se désister de sa poursuite à son égard. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

21. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Intérêts payés	7 375 838 \$	7 804 339 \$
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	516 950 \$	583 454 \$

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2013, les créiteurs et charges à payer comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 22 743 \$ (42 086 \$ au 31 mars 2012).

Le 30 mars 2010, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a renouvelé une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles.

En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 \$, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année. Au cours du présent exercice, ces acquisitions ont représenté un montant de 22 908 \$ (26 458 \$ en 2012). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 36 144 \$ (33 853 \$ en 2012).

Le 24 août 2011, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la prestation de services aux nouveaux arrivants. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière s'élève à 23 000 \$ (28 750 \$ en 2012).

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités. Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2013, l'actif net de la Fondation totalise 133 294 \$ (217 870 \$ au 31 mars 2012). Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou à une organisation exerçant une activité analogue.

Le 16 août 2012, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a signé un bail avec la Fondation pour l'exploitation du stationnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ce bail prend fin le 31 mars 2016. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre d'autres revenus s'élève à 914 777 \$ (787 500 \$ en 2012).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a obtenu une subvention de 25 000 \$ de la Commission des biens culturels du Québec. Cette subvention a été utilisée pour la publication d'un dossier spécial sur le patrimoine culturel dans le numéro d'automne 2012 de *À rayons ouverts*.

23. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

L'objectif de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est de gérer l'exposition du risque de prix sur le plan de sa trésorerie et de ses placements. Ce risque est réduit au minimum par l'investissement des excédents de trésorerie dans un compte bancaire spécifique pour lequel un taux préférentiel a été négocié.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) exposent Bibliothèque et Archives nationales du Québec à un risque de prix en raison de la fluctuation de la valeur de recouvrement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2013	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 261 536	—	—	—	8 261 536 \$
Intérêts courus à payer	2 269 844	—	—	—	2 269 844
Emprunts	35 929 277	—	—	—	35 929 277
Dettes	33 159 442	97 623 763	4 896 066	12 252 855	147 932 126
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	90 206	188 944	116 240	270 515	665 905
Au 31 mars 2012	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	8 227 989	—	—	—	8 227 989 \$
Intérêts courus à payer	2 525 871	—	—	—	2 525 871
Emprunts	39 970 461	—	—	—	39 970 461
Dettes	14 279 767	123 077 409	2 526 110	4 456 170	144 339 456
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	96 387	182 395	111 379	329 878	720 039

Annexe 1

Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation du patrimoine documentaire québécois ainsi que de la mise en valeur et de la diffusion des collections patrimoniales, de ses fonds et collections d'archives et d'une collection universelle de prêt et de référence. Elle est aussi une bibliothèque publique de ressources pour l'ensemble des Québécois. Enfin, elle agit comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. De plus, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs. Enfin, BAnQ est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que toute documentation relative au Québec publiée à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse le patrimoine documentaire québécois publié et les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel.

Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Forte de cette mission, BAnQ poursuit également les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine collectif ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population.

Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
 - des collections patrimoniales ;
 - une collection universelle de prêt et de référence ;
 - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser l'utilisation optimale des collections et des fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre toutes les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'utilisateur et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- réaliser un programme d'amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir :

- toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap ;
- plus particulièrement, les citoyens du Québec ;
- les chercheurs ;
- les utilisateurs des services bibliographiques ;
- les intervenants du milieu de l'édition, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- les représentants des institutions documentaires, archivistiques et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères et autres intervenants des milieux documentaire et archivistique ;

- les représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que les représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé, au regard des archives publiques.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits* :

- d'accueil, d'orientation et de référence sur place et à distance ;
- de prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- d'animation, d'expositions, de publications, de conférences, de colloques ;
- de formation documentaire et d'aide à l'utilisation des équipements ;
- d'attribution de numéros ISBN et de production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- de développement des institutions documentaires québécoises ;
- d'aide-conseil auprès de la communauté des archives.

* Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'utilisateur.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révisé au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relativement au code d'éthique et de déontologie du personnel de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Annexe 2

Codes d'éthique

A. Règlement relativement au code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CHAPITRE I

BUTS, OBJETS ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement sur le code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour buts de préserver le lien de confiance du public et des usagers de BAnQ dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, d'offrir et de garantir aux usagers un accès équitable et sécuritaire ainsi qu'un service de qualité, et ce, sans discrimination, et de responsabiliser les employés de BAnQ.
2. Le présent règlement régit les devoirs et obligations des employés de BAnQ envers l'institution, son conseil d'administration et ses dirigeants, leurs collaborateurs, le public et les usagers de BAnQ.
Le présent règlement régit également les conflits d'intérêts ainsi que la protection et la confidentialité des renseignements personnels par les employés de BAnQ.
3. Le présent règlement s'applique à l'ensemble des employés de BAnQ, quel que soit leur statut et leur lien d'emploi, à l'exception du président-directeur général et de la secrétaire générale dans la mesure où ils sont déjà régis par le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, adopté en vertu de la résolution 99-14 du conseil d'administration de BAnQ.
4. Pour les fins d'application du présent règlement, sont assimilées à un employé de BAnQ toute personne engagée à contrat ou comme occasionnelle et toute personne qui effectue un stage à BAnQ.
5. Aux fins du présent règlement, on entend par « code » le présent règlement, par « loi » la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-22, modifiée par le chapitre 25 des lois de 2004), par « institution » Bibliothèque et Archives nationales du Québec et les membres de son conseil d'administration et par « président » le président-directeur général de BAnQ.

CHAPITRE II

DEVOIRS ENVERS L'INSTITUTION, SES DIRIGEANTS ET LE PUBLIC

6. L'employé de BAnQ contribue et participe, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation de la mission de BAnQ ainsi qu'à la diffusion et à l'accessibilité de la culture et de l'information à tous les Québécois, et ce, sans discrimination.
7. L'employé de BAnQ contribue activement au mieux-être culturel, social et économique des Québécois et leur assure des services de qualité.
8. L'employé de BAnQ doit exercer ses fonctions et agir, dans ses rapports avec le public, l'institution et ses dirigeants, avec équité, honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté et prudence.
9. L'employé de BAnQ doit agir de manière à ne pas porter préjudice à l'institution, à ses dirigeants et aux usagers de BAnQ et à ne pas user de procédés déloyaux.

10. L'employé de BAnQ doit, dans la mesure du possible et dans le respect des politiques de BAnQ, veiller à ce qu'aucun acte illégal, injuste, immoral ou frauduleux ne soit commis à l'encontre des biens de BAnQ ou de ses usagers.
11. L'employé de BAnQ doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts ou dans un contexte où son indépendance professionnelle puisse être mise en doute.
12. L'employé de BAnQ doit se comporter de manière à ne pas exercer, dans le cadre de ses fonctions, de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, de menaces ou de représailles.
13. L'employé de BAnQ doit agir dans l'esprit de la Charte des droits et libertés de la personne et éviter toute tentative visant à limiter le droit d'un usager à l'information autre que celle qui est confidentielle.
14. L'employé de BAnQ doit connaître, dans l'exercice de ses fonctions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et en respecter les dispositions, de même que celles des politiques et réglementations de BAnQ en matière de sécurité des actifs informatiques et de l'information électronique de BAnQ.
15. L'employé de BAnQ doit, dans l'exercice de ses fonctions, subordonner son intérêt personnel à celui de l'institution et des usagers de BAnQ.
16. L'employé de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est également tenu, à tout moment, au respect du caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un employé de représenter ou d'être lié à un groupe d'intérêts particulier, de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si BAnQ exige le respect de la confidentialité.
17. L'employé de BAnQ doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il représente publiquement BAnQ, faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions.
18. L'employé de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut utiliser de tels biens à son profit ou au profit de tierces personnes.
19. L'employé de BAnQ ne peut pas accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
20. L'employé de BAnQ ne peut pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

CHAPITRE III

DEVOIRS ENVERS LES USAGERS

21. Sauf mention à l'effet contraire, le présent chapitre du code vise l'employé de BAnQ qui est en communication professionnelle directe et régulière avec les usagers de l'institution.
22. L'employé de BAnQ ne peut pas refuser de rendre des services professionnels à un usager pour des motifs de discrimination fondés sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle,

la grossesse, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

23. Étant donné la nature de ses actes professionnels envers les usagers, l'employé de BAnQ doit s'acquitter de ses obligations avec dignité, diligence, disponibilité, efficacité et impartialité.
24. L'employé de BAnQ doit faire preuve d'objectivité et de désintéressement lorsqu'un usager lui demande conseil.
25. L'employé de BAnQ doit offrir aux usagers un service courtois et s'abstenir d'exercer ses fonctions de façon impersonnelle.
26. L'employé de BAnQ témoin ou victime de quelque intimidation, discrimination, harcèlement, menaces ou représailles envers un usager de l'institution est tenu d'aviser immédiatement d'un tel acte son supérieur immédiat ainsi que le service de sécurité de l'institution.
27. L'employé de BAnQ témoin de la part d'un usager de l'institution d'un acte troublant la quiétude des lieux ou d'un méfait, tels le vandalisme et le vol, envers les documents, les appareils et l'équipement de l'institution mis à la disposition des usagers est tenu d'aviser immédiatement le service de sécurité de BAnQ.

CHAPITRE IV

DEVOIRS ENVERS LA PROFESSION ET LES COLLABORATEURS

28. L'employé de BAnQ ne peut pas utiliser un titre ni agir de façon à laisser croire qu'il est spécialiste ou titulaire d'un titre s'il n'est pas effectivement titulaire d'un tel titre.
29. L'employé de BAnQ est invité à participer au développement de sa profession par sa contribution à des revues scientifiques et professionnelles, l'échange de ses connaissances, la collaboration à des travaux de recherche et la participation à la vie d'associations professionnelles.
30. L'employé de BAnQ qui envisage de publier ou de diffuser sous quelque support que ce soit un texte ou qui se prête à une entrevue portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de BAnQ doit préalablement obtenir l'autorisation du président ou, selon le cas, de la Direction des communications et des relations publiques.
31. L'employé de BAnQ doit se comporter avec respect à l'égard de ses collaborateurs et ne pas exercer envers ces derniers de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence sous quelque forme que ce soit.

CHAPITRE V

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ

32. L'employé de BAnQ qui est ou estime être en situation de conflit d'intérêts direct ou indirect, ou en apparence de conflit d'intérêts, doit signaler ce conflit d'intérêts à la secrétaire générale ou à la Direction des ressources humaines de BAnQ.
33. L'employé de BAnQ qui croit avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions doit en informer le gestionnaire dont il relève. Ce dernier peut requérir, le cas échéant, l'avis de la directrice des affaires juridiques, qui informe la personne en cause de l'attitude à prendre.

Cette personne doit, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme dans lequel elle a cet intérêt et doit également se retirer de toute réunion relativement à cette question.

34. L'employé de BAnQ doit se conformer aux politiques et réglementations de l'institution en matière de protection et de confidentialité des renseignements personnels ainsi que de toute information qui lui est transmise ou confiée à titre confidentiel ou qu'il a ainsi obtenue dans l'exercice de ses fonctions.
35. L'employé de BAnQ est tenu au respect intégral et à la confidentialité de tout renseignement personnel et ne peut faire usage d'un tel renseignement au détriment de l'institution, de ses dirigeants et de ses usagers ou en vue d'obtenir un avantage personnel direct ou indirect.
36. L'employé de BAnQ est également tenu au respect du caractère privé de toute information obtenue de la part d'un usager au cours de ses échanges.

Il doit également s'abstenir de dévoiler la nature des services documentaires rendus à un usager dans la mesure où ces services ne contreviennent pas à quelque législation ou réglementation.

37. L'employé de BAnQ doit collaborer avec le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'institution dans la recherche d'un document à la suite d'une demande fondée d'accès à l'information ou de rectification d'un renseignement personnel.
38. L'employé de BAnQ expressément autorisé doit respecter le droit de toute personne visée par un renseignement personnel collecté par l'institution de prendre connaissance de ce renseignement qui la concerne et de demander d'apporter la rectification demandée.
39. L'employé de BAnQ doit conserver confidentiels ses codes d'accès et mot de passe et prendre les mesures nécessaires pour qu'il en soit toujours ainsi.
40. L'employé de BAnQ qui n'est pas autorisé à accéder à des renseignements confidentiels ou personnels selon le registre d'autorité de l'institution ne peut pas accéder ou tenter d'accéder de quelque manière que ce soit à ces renseignements ni percer quelque code ou système informatique de BAnQ.

CHAPITRE VI

EXCLUSIVITÉ DES TÂCHES

41. L'employé de BAnQ, faisant partie d'une corporation professionnelle dont la profession est à usage réservé et étant un employé régulier à temps plein de l'institution doit exercer sa profession pour le compte exclusif de l'institution.

Il peut en être de même dans le contrat de travail des cadres, compte tenu de leurs fonctions.

CHAPITRE VII

MESURES DISCIPLINAIRES

42. La directrice générale de l'administration et des services internes de BAnQ, ou toute autre personne dûment habilitée par le président, est l'autorité compétente pour agir à l'égard de l'employé de BAnQ qui commet une faute ou un manquement au présent code.
43. L'employé de BAnQ à qui l'on reproche une faute ou un manquement au présent code doit être avisé par écrit de la faute ou du manquement qui lui est reproché et la personne concernée peut, dans un

délai raisonnable, fournir par écrit ou donner verbalement à BAnQ sa version des faits, seule ou en présence de son représentant syndical.

44. Toute sanction envisagée ou prise par BAnQ à l'encontre d'un employé de l'institution doit l'être en conformité avec les conventions collectives ou les réglementations en vigueur.

CHAPITRE VIII

MISE EN ŒUVRE DU CODE

45. L'employé de BAnQ est tenu de remplir et de remettre à la secrétaire générale, qui la conserve, ou à la Direction des ressources humaines de BAnQ, une fois l'an, au moment déterminé par BAnQ ou lors de son entrée en fonctions, une déclaration de conflits d'intérêts conforme au formulaire prescrit par BAnQ.

Il est également tenu de mettre à jour cette déclaration.

46. La secrétaire générale de BAnQ ou la Direction des ressources humaines de BAnQ rend disponible ou accessible, quel que soit le moyen, à tout employé de BAnQ le contenu du code et le formulaire de déclaration de conflits d'intérêts.
47. La secrétaire générale ou la Direction des ressources humaines de BAnQ invite annuellement tout employé de BAnQ à signaler tout conflit d'intérêts ou à procéder à la mise à jour de sa déclaration de conflits d'intérêts, lorsque c'est le cas.
48. Un registre des déclarations de conflits d'intérêts des employés de BAnQ, ainsi que de leurs mises à jour, est tenu et maintenu à jour.
49. Les déclarations de conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 48 du présent code sont des documents confidentiels.
50. Les documents mentionnés à l'article 49 ne peuvent être consultés, auprès de l'autorité dûment habilitée, que par les personnes suivantes : le président, la secrétaire générale, la directrice des ressources humaines et la personne directement visée par un document ou un renseignement contenu dans le registre.

CHAPITRE IX

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVE ET TRANSITOIRE

51. L'employé de BAnQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'équité et les règles d'éthique prévus par le présent code. En cas de doute, il doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et organiser ses affaires personnelles de telle manière qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.
52. L'employé de BAnQ assujéti au Règlement sur les normes d'éthique, de discipline et le relevé provisoire des fonctions dans la fonction publique (R.R.Q., c. F-3.1.1, r. 1) ou ce qui en tient lieu lors de son entrée en fonctions à BAnQ est assujéti au présent règlement.
53. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre le Règlement sur les normes d'éthique, de discipline et le relevé provisoire des fonctions dans la fonction publique et le présent règlement ou code, ce dernier prévaut.

CHAPITRE X

ENTRÉE EN VIGUEUR

54. Le présent règlement est en vigueur depuis le 4 mars 2002.

Révisé le 31 janvier 2006 et le 5 novembre 2009

B. Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour objet de préserver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, de favoriser la transparence au sein de BAnQ et de responsabiliser les administrateurs publics de BAnQ.
2. Le présent règlement s'applique aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif, au président-directeur général, ainsi qu'à la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.

Le règlement s'applique également aux membres d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui ne sont ni membres du conseil d'administration ni employés de BAnQ.

3. La personne déjà régie par des normes d'éthique en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) est aussi assujéti au présent règlement lorsqu'elle occupe des fonctions d'administrateur public au sein de BAnQ.
4. Pour les fins d'application du présent règlement, est assimilée au président du conseil d'administration toute personne qui remplit des fonctions équivalentes aux siennes.

Pour les fins d'interprétation du présent règlement, l'expression « administrateur public » renvoie aux personnes et administrateurs publics visés à l'article 2 du présent règlement et le mot « code » renvoie au Code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

CHAPITRE II

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉTHIQUE

5. L'administrateur public de BAnQ est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de BAnQ et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
6. La contribution de l'administrateur public de BAnQ doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
7. L'administrateur public de BAnQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes et règles d'équité et d'éthique prévus à la loi et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté par le décret 824-98 du 17 juin 1998, ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur public de BAnQ doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public de BAnQ qui, à la demande d'un autre organisme ou d'une autre entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur public dans cet organisme ou cette entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur public de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

10. L'administrateur public de BAnQ doit éviter de se situer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions.

Il doit dénoncer à BAnQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 8 du présent code, l'administrateur public de BAnQ nommé ou désigné dans un autre organisme ou une entreprise doit aussi faire cette dénonciation à BAnQ.

11. Un administrateur public de BAnQ à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public de BAnQ qui a un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme doit, sous peine de révocation, dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration.

Cet administrateur doit, le cas échéant et sous réserve de l'article 36 du présent code, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait aussi visé.

12. L'administrateur public de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
13. L'administrateur public de BAnQ ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

14. Un administrateur public de BAnQ à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le désigne ou le nomme à d'autres fonctions.

Un administrateur public à temps plein autre que le président du conseil d'administration peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

15. L'administrateur public de BAnQ ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'État.

16. L'administrateur public de BAnQ ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. L'administrateur public de BAnQ doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par une offre d'emploi.

18. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer des fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de BAnQ.

19. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque de conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant BAnQ.

Il est interdit à l'administrateur public de BAnQ, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'administrateur public visé au deuxième alinéa ne peut traiter, dans les circonstances prévues à cet alinéa, avec un administrateur public de BAnQ dans l'année où il a quitté ses fonctions.

20. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit s'assurer du respect et de l'exécution des principes et règles du présent code par les administrateurs publics de BAnQ.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

21. Le présent chapitre du code ne s'applique pas à un membre d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui n'est ni membre du conseil d'administration ni un employé de BAnQ.

22. L'administrateur public de BAnQ à temps plein qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

Tout autre administrateur public de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du conseil d'administration.

23. Le président du conseil d'administration de BAnQ qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

24. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
25. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 24 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
26. L'administrateur public de BAnQ qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24 ou 25 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
27. L'administrateur public de BAnQ autre que le président dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public de BAnQ.

CHAPITRE IV RÉMUNÉRATION

28. L'administrateur public de BAnQ n'a droit, dans l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération permise reliée à ces fonctions. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires et des avantages établis par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation des actions ou sur la participation au capital-actions d'une entreprise, notamment.
29. L'administrateur public de BAnQ révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir ni allocation ni indemnité de départ.
30. L'administrateur public de BAnQ qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
31. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public de BAnQ pendant la période correspondant à cette allocation ou à cette indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public de BAnQ est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser que l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

32. L'administrateur public à temps plein de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public de BAnQ n'est pas visé par les articles 30 à 32.
34. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 30 et 31 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de paiement ou potentiel de nature à entraver la poursuite de la mission de BAnQ.

Pour l'application des articles 30 à 32 du présent code, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

CHAPITRE V NORMES ET RÈGLES PARTICULIÈRES D'ÉTHIQUE

35. En outre de la situation de conflit d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, l'administrateur public de BAnQ doit également éviter de se placer dans une situation de conflit apparent ou potentiel de nature à entraver la poursuite de la mission de BAnQ.
36. L'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparente ou potentielle n'entraîne pas en soi l'impossibilité ou l'incapacité pour un administrateur public de BAnQ d'agir dans la mesure où l'impartialité, l'intégrité et la transparence de BAnQ sont sauvegardées et que l'administrateur visé n'exerce pas sa fonction à temps plein au sein de BAnQ.
37. Le fait pour la directrice de la Bibliothèque de la Ville de Montréal et une personne désignée par la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ qui ne siège pas au conseil municipal ou au comité exécutif de la Ville de participer à une délibération de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et ses bibliothèques ne constitue pas un conflit d'intérêts au sens du présent code.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, la personne désignée par la Ville doit se retirer.
38. L'administrateur public de BAnQ autre que le président du conseil d'administration appelé ou invité à représenter officiellement BAnQ en informe le président du conseil d'administration et il doit au préalable obtenir l'autorisation expresse de celui-ci.

De plus, l'administrateur concerné ne peut aucunement engager BAnQ à moins d'y être expressément autorisé par le président.

Tout engagement ou toute représentation au nom de BAnQ doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de BAnQ.
39. L'administrateur public de BAnQ adopte, dans ses relations avec les personnes morales ou physiques ou les corporations ou sociétés faisant affaire avec BAnQ une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse et à éviter tout abus.

CHAPITRE VI**MISE EN ŒUVRE DU CODE D'ÉTHIQUE**

40. La secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ s'assure que tout administrateur public de BAnQ en fonction, ainsi que tout nouvel administrateur nommé ou désigné, reçoive un exemplaire du présent code et de ses mises à jour.
41. Tout administrateur public de BAnQ en fonction lors de l'entrée en vigueur du présent code doit produire, dans les trente jours de cette entrée en vigueur, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts ou des responsabilités qu'il occupe dans un organisme, une association ou une entreprise en relation avec BAnQ, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ.
42. Tout administrateur public de BAnQ nommé ou désigné après l'entrée en vigueur du présent code est tenu à la même obligation dans les trente jours de sa nomination ou de sa désignation.
43. Tout administrateur public de BAnQ doit de plus déposer une mise à jour de sa déclaration dès que survient un changement.
44. La déclaration annuelle d'intérêts, ainsi que ses mises à jour, doivent être déposées auprès de la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.
45. Le dépôt de toute déclaration est consigné au procès-verbal de l'une des réunions du conseil d'administration de BAnQ.
46. Le modèle de formulaire de déclaration d'intérêts en usage au sein de BAnQ est celui reproduit en annexe au présent code ou tout autre formulaire de remplacement élaboré par la secrétaire générale et approuvé par le président du conseil d'administration de BAnQ.
47. L'administrateur public de BAnQ qui estime se trouver dans une situation qui soulève quelque difficulté au regard d'une disposition du présent code peut notamment prendre avis auprès de la secrétaire générale ou de la directrice des affaires juridiques de BAnQ quant à cette situation.
48. La secrétaire générale de BAnQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de l'un des comités rattachés au conseil d'administration de BAnQ de toute dénonciation de conflit d'intérêts d'un administrateur public de BAnQ, du retrait d'un administrateur lors ou en cours de réunion ou du fait que ce dernier n'a pas pris part à une délibération ou à une prise de décision.
49. Le président du conseil d'administration de BAnQ peut inviter annuellement le conseil d'administration à procéder, selon les besoins et les circonstances, à une révision ou à une mise à jour du présent code.

CHAPITRE VII**CONSERVATION ET ACCÈS DES DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

50. La secrétaire générale de BAnQ garde et maintient à jour le registre des déclarations de conflits d'intérêts des administrateurs publics de BAnQ, ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un administrateur public de BAnQ au regard du présent code.
51. Les déclarations de conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 50 du présent code sont des documents confidentiels.

52. Ces documents et le registre ne peuvent être consultés auprès de la secrétaire générale de BAnQ que par les membres du conseil d'administration de BAnQ, et ce, sur demande écrite au préalable.

CHAPITRE VIII**PROCESSUS DISCIPLINAIRE**

53. L'autorité compétente pour agir aux fins du processus disciplinaire est le secrétaire général associé du Conseil exécutif responsable des emplois supérieurs lorsque c'est le président du conseil d'administration de BAnQ ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration de BAnQ est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public de BAnQ.

54. L'administrateur public de BAnQ à qui l'on reproche un manquement à l'éthique peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
55. L'autorité compétente fait part par écrit à l'administrateur public de BAnQ du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Elle informe de plus cet administrateur qu'il peut, dans les sept jours suivant la réception de l'écrit, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

56. Sur conclusion que l'administrateur public de BAnQ a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé en vertu de l'article 53, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, elle ne peut être imposée que par le secrétaire général du Conseil exécutif.

Dans ce dernier cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

57. Sous réserve de l'article 12 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2), la sanction qui peut être imposée à l'administrateur public de BAnQ est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
58. Toute sanction imposée à un administrateur public de BAnQ, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

CHAPITRE IX**ENTRÉE EN VIGUEUR**

59. Le présent code entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de BAnQ.

31 janvier 2006

Plus grande institution culturelle du Québec et pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec.

Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ regroupe la Grande Bibliothèque, le Centre de conservation et 10 centres d'archives à Montréal, Québec, Gaspé, Gatineau, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières.

banq.qc.ca

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel de gestion.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications et des relations publiques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Infographie :

Isabelle Toussaint Design graphique

Photographies :

Louis-Étienne Doré : couverture

Michel Gagné : page 6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISSN 2291-9163 (Imprimé)

ISSN 2291-9171 (En ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4

Centre de conservation

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
514 873-1101, poste 3823

Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Édifice Louis-Joseph-Moreault
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

Centre d'archives de la Côte-Nord

700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

Centre d'archives de l'Estrie

225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

Centre d'archives de Gaspé

80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
418 727-3500, poste 6573

Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec

225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015

Centre d'archives de l'Outaouais

855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

Centre d'archives de Montréal

Édifice Gilles-Hocquart
535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
514 873-1100, option 4

Centre d'archives de Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Case postale 10450, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4N1
418 643-8904

Centre d'archives du Saguenay-Lac-Saint-Jean

930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3516

banq.qc.ca

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 